



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/38-1998

ISBN 0-660-60705-0



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Rapport sur le rendement 1997–1998

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Rapport sur le rendement 1997-1998

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1998


Le Ministre du Commerce international


Le Ministre des Affaires étrangères

Table des matières

Partie I	Le message des ministres	1
	Tableau des engagements principaux	3
Partie II	Aperçu du ministère	6
	Mandat	6
	Rôles	6
	Mission / Priorités stratégiques	6
	Contexte	7
	Organisation du Ministère	9
Partie III	Réalizations du Ministère	14
	Promotion du commerce international	14
	Politique commerciale et économique	18
	Coopération et sécurité internationales	22
	Aide aux Canadiens à l'étranger	30
	Diplomatie publique	32
	Services ministériels	37
	Prestation de services aux autres ministères	40
	Services de passeports	41
Partie IV	Résultats financiers	43
Partie V	Rapports consolidés	55
	Stratégie de mesure du rendement	55
	Initiatives réglementaires	57
Partie VI	Autres renseignements	58

PARTIE I LE MESSAGE DES MINISTRES

La prospérité du Canada, grand pays commerçant, dépend en grande mesure d'un régime commercial libéralisé ainsi que d'un contexte mondial pacifique et stable qui peut soutenir ces échanges libéraux. Dans l'intérêt du Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'efforce d'atteindre le double objectif d'une prospérité et d'une sécurité accrues, non seulement pour les Canadiens mais aussi pour tous les habitants de la planète. C'est avec plaisir que, dans le présent Rapport de 1997-1998 sur le rendement, nous rendons compte de nos réalisations.

Au cours de l'année écoulée, le Ministère a continué de resserrer les liens entre la politique étrangère et les intérêts nationaux. À cette fin, nous avons mis l'accent sur la recherche de la prospérité, la création d'emplois et la poursuite de la croissance par la libéralisation du commerce et la préparation des exportateurs ainsi que par la promotion des échanges et de l'investissement grâce aux missions d'Équipe Canada. Nous avons contribué à la paix, la stabilité et la sécurité des personnes dans le monde en prenant la tête de la campagne visant à interdire les mines antipersonnel. Nous avons encouragé le développement humain durable et la protection de l'environnement en négociant le Protocole de Kyoto de la Convention sur les changements climatiques. Nous avons servi l'unité nationale. En outre, nous avons élargi les perspectives qui s'ouvrent aux jeunes Canadiens, aux autochtones et aux femmes.

Les défis et les occasions que présente la mondialisation ont continué d'influer sur tous les aspects de notre travail. Dans ce monde en rapide mutation, le Ministère a servi les intérêts du Canada et a projeté les valeurs chères aux Canadiens. Ce faisant, nous avons renforcé le rôle que le Canada a toujours joué comme citoyen responsable et engagé du monde.

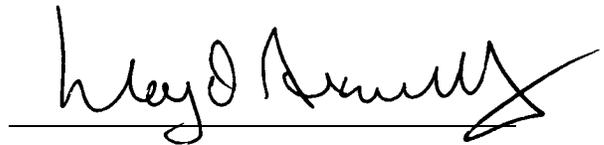
Parallèlement, nous avons invité les Canadiens à participer à des activités et à des consultations concernant aussi bien le commerce que la politique étrangère. Les missions commerciales d'Équipe Canada, par exemple, ont fait place à des groupes autochtones, à des femmes chefs d'entreprise, à d'autres gens d'affaires et à des éducateurs ainsi qu'aux autres échelons de gouvernement. Des représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales et des gouvernements ont tous participé de près à la campagne dirigée par le Canada en vue de faire interdire les mines antipersonnel.

Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans le travail acharné et le dévouement des employés du Ministère, au Canada et à l'étranger.

Nous sommes fiers de nos réalisations cette année. Toutefois, comme le montre le tableau suivant des engagements principaux, nous sommes aussi conscients qu'à long terme l'objectif d'une prospérité et d'une sécurité plus grandes demeure. Au cours du prochain exercice, le Ministère continuera d'agir dans le sens d'une évolution constructive et de veiller à ce que le Canada tire profit des occasions nouvelles qui se présentent.



Le Ministre du Commerce international,
Sergio Marchi



Le Ministre des Affaires étrangères,
Lloyd Axworthy

Tableau des engagements principaux

Dans son rapport de 1997 au Parlement intitulé *Rendre compte des résultats*, le président du Conseil du Trésor a énuméré les engagements principaux concernant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ces engagements ne sont pas simplement des objectifs à atteindre dans une année donnée. Ils correspondent plutôt aux résultats fondamentaux que le Ministère s'efforce d'obtenir à long terme. Le tableau suivant rappelle ces engagements, classés par secteur d'activité. Le rendement obtenu par rapport à ces engagements est décrit à la partie III.

Secteurs d'activité	Engagements principaux	À démontrer par les résultats suivants :
Promotion du commerce international	Entreprises canadiennes capables de profiter pleinement des débouchés à l'étranger	Nombre d'exportateurs « actifs » doublé qui passe à 10 000 d'ici l'an 2000 Augmentation des exportations vers les marchés prioritaires et diversification des marchés d'exportation dans les régions clés d'Amérique latine et de l'Asie du Sud-Est Missions commerciales d'Équipe Canada sous la direction du premier ministre
	Capacité d'attirer et de retenir l'investissement étranger direct générateur d'emplois	Renversement de la tendance selon laquelle la part d'investissement étranger direct pour le Canada diminue
Politique commerciale et économique	Système de commerce international réglementé qui favorise le libre-échange	Poursuite des initiatives pour ouvrir les marchés et améliorer les règlements commerciaux dans des pays comme la Chine et Taïwan; accord en vue d'établir une Zone de libre-échange des Amériques et libéralisation du commerce dans le cadre de l'APEC
	Gestion efficace des relations commerciales avec les États-Unis	Moins de problèmes commerciaux et accès protégé et facilité au marché américain dans le cadre de l'ALENA et de l'OMC
Coopération et sécurité internationales	Contrôle de l'armement conventionnel	Succès des négociations pour un traité d'interdiction des mines antipersonnel
	Réforme des Nations unies	Règlement de la crise financière de l'ONU
	Esprit d'initiative en ce qui concerne les organisations internationales	Organisation des réunions au sommet au Canada (APEC, OEA); élection au Conseil de sécurité de l'ONU en 1999-2000

Secteurs d'activité	Engagements principaux	À démontrer par les résultats suivants :
Coopération et sécurité internationales (suite)	Développement durable et meilleure protection de l'environnement	Accord international qui protège les intérêts forestiers du Canada; accord sur les mesures visant à réduire les changements climatiques; accord sur les mesures prises contre les polluants organiques, en particulier dans le Nord; règlement des questions d'équité et de conservation du saumon du Pacifique
	Amélioration de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité	Signature d'une convention sur les attentats terroristes à la bombe; mise en oeuvre internationale des recommandations du P8 sur la lutte contre le terrorisme et le crime organisé transnational
	Protection accrue des droits de l'enfant	Proposition à l'Organisation internationale du travail en vue d'établir une nouvelle convention sur le travail des enfants pour 1999
	Maintien de la paix en Bosnie et en Haïti	Rétablissement de la paix et de la sécurité; retrait des troupes canadiennes qui s'en suivra
	Consolidation de la paix	Établissement d'institutions dans des régions vulnérables (Bosnie, Haïti, région des Grands lacs africains, Guatemala et le Moyen-Orient)
	Poursuite en justice des criminels de guerre	Appui des tribunaux pour les crimes de guerre des Nations unies en ce qui concerne l'ex-Yougoslavie et le Rwanda
	Promotion de la démocratie et des droits de l'homme au Nigeria, en Chine et à Cuba	Pas de réadmission active du Nigeria au sein du Commonwealth sans que ce pays n'est vraiment progressé vers la démocratie; dialogues sur les droits de la personne avec la Chine et Cuba
Aide aux Canadiens à l'étranger	Meilleure protection des Canadiens en voyage ou résidant à l'étranger	Meilleure information et préparation des voyageurs; assistance apportée plus rapidement aux Canadiens en difficulté à un coût moindre; qualité de service accrue dans les cas complexes, par exemple les enlèvements d'enfants

Secteurs d'activité	Engagements principaux	À démontrer par les résultats suivants :
Diplomatie publique	Meilleure connaissance du Canada à l'étranger	Mise en oeuvre de la Stratégie d'information internationale sur le Canada
Services ministériels / Prestation de services aux autres ministères	Soutien administratif économique pour la conduite des relations internationales du Canada	Mise en oeuvre de projets importants dans les domaines des biens et de la technologie de l'information
Services de passeports	Services de passeports de haute qualité et économiques	Allègement des formalités à remplir par les clients; accroissement de la productivité et économie de coûts par la suite; sécurité et intégrité des passeports canadiens

PARTIE II APERÇU DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sert de trait d'union entre le Canada et le reste du monde. Rompu de longue date à la diplomatie et à la médiation, il fournit le véhicule pour les activités que mène le Canada sur la scène internationale, des activités qui, plus que jamais, mettent des Canadiens à contribution.

Mandat

Au nom du gouvernement du Canada, le Ministère conduit toutes les relations diplomatiques et consulaires avec les gouvernements étrangers, et il représente le Canada au sein des organisations internationales. En participant à des négociations internationales, il s'occupe de promouvoir et de protéger les intérêts nationaux du Canada et contribue au développement du droit international. Il coordonne les relations économiques du Canada dans le but d'encourager l'expansion du commerce international. En outre, il assure la gestion du service extérieur, y compris la coordination interministérielle des relations diplomatiques et le fonctionnement des missions à l'étranger.

Le mandat du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, L.R.C. 1985. On trouvera à la Partie VI la liste des autres mesures législatives clés qui intéressent le Ministère.

Rôles

Le Ministère joue quatre rôles fondamentaux, qui découlent de son mandat :

- élaborer et coordonner la politique extérieure du gouvernement;
- défendre les valeurs et les intérêts canadiens à l'étranger;
- fournir de l'aide aux Canadiens, y compris au niveau des occasions de commerce et d'investissement, ainsi qu'une aide consulaire;
- appuyer l'action d'autres ministères et d'organismes publics à l'étranger.

Mission / Priorités stratégiques

En 1995, en réponse au rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, le gouvernement a diffusé un énoncé de politique étrangère, *Le Canada dans le monde*, dont il s'est largement inspiré pour établir sa mission et ses priorités stratégiques. Ses trois priorités sont les suivantes :

- la promotion de la prospérité et de l'emploi;
- la protection de notre sécurité dans un monde stable;
- la projection des valeurs et de la culture canadiennes.

De plus, le Ministère s'est fixé comme quatrième priorité de fournir des services de haute qualité aux Canadiens.

Contexte

Près de dix ans après l'effondrement du mur de Berlin, les structures traditionnelles de la politique étrangère, du commerce, de la défense et du développement international ressentent toujours les secousses que l'événement avait alors provoquées. Comme le contexte évolue, le Ministère recherche un équilibre optimal entre les activités conventionnelles et les nouvelles initiatives qui sauront positionner le Canada en vue du prochain millénaire. Dans l'ensemble de ses activités, il vise des résultats qui serviront de façon rentable les intérêts des Canadiens.

Avec la fin de la guerre froide, les alliances traditionnelles ont commencé à changer. Des enjeux nouveaux donnent naissance à des alliances ponctuelles. Le plus grand défi du Canada, pays connu pour sa tolérance et sa conscience sociale, consistera à accroître son potentiel pour agir sur le développement international au profit de tous.

Le Ministère continue de faire preuve de flexibilité dans la conduite des relations étrangères du Canada. Il a su tirer parti des nouvelles technologies, ainsi que des compétences qu'offre la société civile. Comme la mondialisation estompe de plus en plus la ligne de démarcation entre la politique nationale et la politique étrangère, le Ministère doit collaborer plus étroitement avec les autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux dans les domaines de l'économie, du commerce et de la sécurité internationale.

La montée des organismes internationaux

La mondialisation est le changement le plus fondamental qui influe sur la participation du Canada aux affaires internationales. Sur un plan politique, elle signifie que les États-nations traditionnels choisissent d'exercer leur souveraineté et de promouvoir leurs intérêts par le biais d'organisations internationales. Par exemple, si l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a procuré d'énormes avantages au Canada et à la communauté internationale, l'adhésion à une telle entité exige de mettre en balance droits et obligations et elle peut limiter le recours à des leviers gouvernementaux traditionnels comme les tarifs ou des programmes d'accès préférentiel dans différents secteurs.

La mondialisation est aussi en voie de changer la nature des conflits. La notion même de sécurité a changé, le point de mire n'étant plus l'État mais bien l'être humain. Souvent, l'ouverture inhérente à la mondialisation amplifie de nouvelles menaces à la sécurité humaine comme le trafic des drogues, le terrorisme et les problèmes environnementaux. Les conflits internes, qui ont souvent leur origine dans des divisions ethniques ou religieuses profondément enracinées, ont largement remplacé les guerres entre pays. Difficiles à régler, ces conflits appellent de nouvelles techniques de médiation et de consolidation de la paix. Nous approchons de la ratification universelle de plusieurs traités clés élaborés par des organismes internationaux afin de protéger la sécurité humaine; la prochaine étape consistera à faire en sorte que les États se conforment à leurs dispositions. Les institutions internationales ont à cet égard un rôle primordial à jouer.

Relations canado-américaines

La relation que le Canada entretient avec les États-Unis conserve une importance critique. Des alliés clés du Canada au plan militaire, les États-Unis sont aussi une source vitale d'investissement et de technologies.

Plus de 80 % des exportations du Canada sont destinées au marché américain. Vu la multiplication des manifestations de protectionnisme—souvent observées à l'échelle sectorielle—et d'unilatéralisme aux États-Unis, il sera crucial pour le bien-être économique du Canada d'encourager les Américains à appuyer plus à fond la notion de réglementation du commerce.

Nouveaux marchés

Le Canada s'intéresse aussi de plus en plus à d'autres marchés. Les négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales donneront aux exportateurs canadiens un meilleur accès aux marchés internationaux. En fait, les exportations et l'investissement ont connu une expansion spectaculaire depuis cinq ans en raison de la présence accrue des entreprises canadiennes à l'étranger. Cette tendance devrait se poursuivre.

Nation commerçante, le Canada a intérêt à ce que le contexte commercial soit à la fois prévisible et transparent. L'Organisation mondiale du commerce s'occupe d'élargir le système de réglementation du commerce dans des secteurs d'une importance clé pour le Canada, y compris les services et l'agriculture. Les négociations destinées à établir une zone de libre-échange des Amériques devaient commencer en juin dernier.

Développement international

De nombreux pays en développement résistent aux forces de la mondialisation, considérant comme intrusifs et même irrespectueux de leur souveraineté les mécanismes élaborés pour contrôler leur conformité aux traités. Certains pays asiatiques voient même dans la libéralisation du commerce la source de la crise financière qu'ils traversent actuellement.

Le Canada doit user de son influence pour veiller à ce que la mondialisation ne laisse pas pour compte le monde en développement. Il doit appuyer les efforts de l'Afrique pour sortir de la marginalité. Ce continent demeure le plus pauvre au monde, malgré que les réformes politiques et économiques généralisées des années 1990 se traduisent aujourd'hui par une croissance plus rapide et une stabilité plus grande. Le défi consiste maintenant à aider l'Afrique à s'intégrer au reste de l'économie mondiale.

L'information est la clé. Dans un monde où la technologie de l'information trop souvent oublie le monde en développement, le Canada peut devenir un courtier du savoir. Il peut faire le nécessaire pour que le monde en développement bénéficie de la nouvelle technologie. C'est pourquoi la technologie de l'information continuera de jouer un rôle important dans la politique étrangère du Canada, y compris au chapitre du développement international.

Participation du public

Plus que jamais, les Canadiens contribuent à façonner la politique étrangère de leur pays. Ils sont de plus en plus nombreux à voyager à l'étranger, à établir de nouvelles entreprises dans d'autres pays et à créer des réseaux internationaux. Parallèlement, la population diverse et multiculturelle du Canada maintient ses liens familiaux avec la plupart des pays du monde. Outre qu'il puisera à ces riches sources de connaissances et de perspicacité, le Ministère trouvera des façons de faire participer davantage des Canadiens à l'élaboration de la politique étrangère de leur pays.

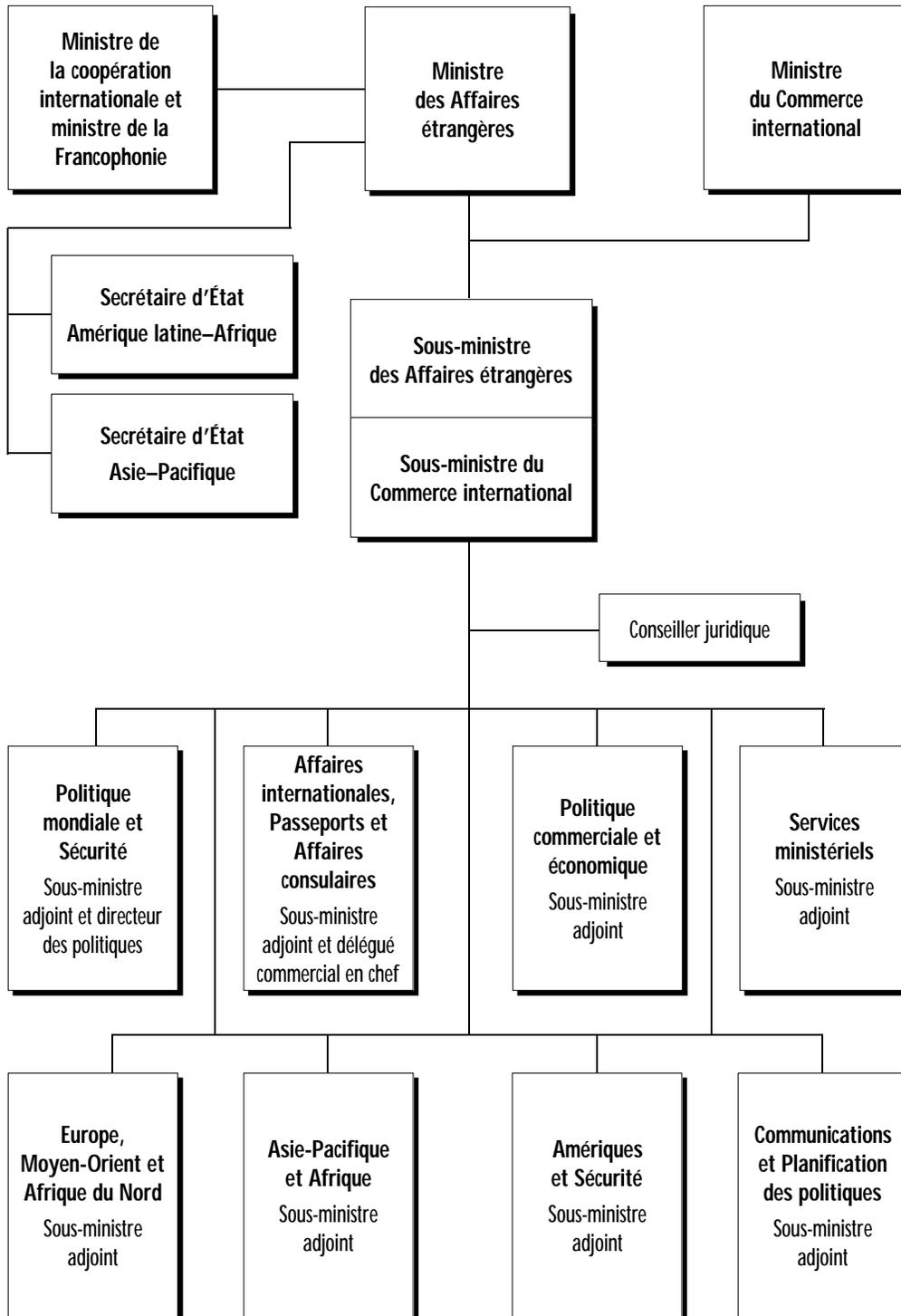
Organisation du Ministère

Le Ministère a deux ministres (un pour les Affaires étrangères et un pour le Commerce international) et deux secrétaires d'État (un pour l'Asie-Pacifique et un pour l'Amérique latine et l'Afrique). Les responsabilités des deux ministres s'étendent au-delà du Ministère : le ministre des Affaires étrangères est aussi responsable du Centre de recherches pour le développement international, de la Commission mixte internationale et du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Le ministre du Commerce international est responsable de la Société pour l'expansion des exportations, de la Corporation commerciale canadienne, de l'Administration du pipe-ligne du Nord et du Secrétariat de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). En outre, un troisième ministre, le ministre de la Coopération internationale, est, pour sa part, responsable du dossier de la Francophonie.

Le Ministère a son siège à Ottawa mais il dessert également les Canadiens à la grandeur du pays dans 28 bureaux de passeports et grâce à un réseau de délégués commerciaux régionaux. Les sous-ministres sont secondés par un juriconsulte et huit sous-ministres adjoints. À l'étranger, le Ministère exploite un réseau de 129 missions et de 33 bureaux satellites dans 197 pays. Une centaine de consuls honoraires représentent aussi le pays à l'étranger.

Le tableau suivant donne un aperçu de la structure du Ministère.

Organisation du Ministère



Le Ministère est organisé en huit secteurs d'activité, définis par leur fonction, qui forment la base des plans, des prévisions et des rapports de rendement au Parlement. Ces secteurs sont aussi la base de la responsabilité gestionnelle au sein du Ministère. Cinq sous-ministres adjoints (SMA) aux secteurs fonctionnels sont responsables des politiques pour les huit secteurs d'activité et trois SMA aux secteurs géographiques mettent en oeuvre ces politiques dans les missions à l'étranger. Comme le montre le tableau ci-dessous, les SMA aux secteurs fonctionnels sont parfois chargés de plus d'un secteur d'activité.

Domaines de responsabilité des sous-ministres adjoints aux secteurs fonctionnels	
Sous-ministres adjoint	Secteur d'activités
Politique mondiale et Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et coopération internationales
Affaires internationales, Passeports et Affaires consulaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du commerce international • Aide aux Canadiens à l'étranger • Services de passeports
Politique commerciale et économique	<ul style="list-style-type: none"> • Politique commerciale et économique
Communications et Planification des politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Diplomatie ouverte
Services ministériels	<ul style="list-style-type: none"> • Services ministériels • Prestations de services aux autres ministères

Liens avec les intervenants

Le Ministère est au centre de l'activité internationale du Canada. Il interagit avec tous les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec d'autres gouvernements, des entreprises, des organisations non gouvernementales (ONG), des universités et d'autres éléments de la société civile. Ces interactions sont résumées dans le tableau suivant qui fait le lien entre les objectifs des secteurs d'activité et les priorités stratégiques du Ministère et les intervenants publics et privés qui s'associent à son action.

Secteur d'activité	Priorités stratégiques	Intervenants
Promotion du commerce international		
Créer des emplois et favoriser la prospérité au Canada en encourageant les firmes canadiennes à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux à l'étranger et en facilitant les apports de technologies et de capitaux étrangers au Canada	Promotion de la prospérité et de l'emploi	Exportateurs et firmes prêtes à exporter
	Prestation de services de qualité aux Canadiens	Investisseurs et firmes à la recherche d'investissements
	Projection des valeurs et de la culture canadiennes	Travailleurs du secteur de l'exportation Gouvernements provinciaux et municipalités
Politique commerciale et économique		
Promouvoir l'emploi et la prospérité au Canada en gérant efficacement les relations commerciales avec les États-Unis et en libéralisant les échanges commerciaux et les mouvements de capitaux dans le monde, sur la base de règles précises et équitables	Promotion de la prospérité et de l'emploi	Exportateurs, firmes prêtes à exporter et travailleurs du secteur de l'exportation
	Protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable	Importateurs et consommateurs Firmes et travailleurs dans les secteurs vulnérables ou stratégiques
		Investisseurs et firmes à la recherche d'investissements Gouvernements provinciaux
Coopération et sécurité internationales		
Promouvoir un système international pacifique, fondé sur des lois et reflétant les valeurs canadiennes pour protéger le Canada des menaces venant de l'étranger	Protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable	Premier ministre, ministres et leurs ministères
	Projection des valeurs et de la culture canadiennes	Gouvernements provinciaux Société canadienne et particuliers ou groupes
Aide aux Canadiens à l'étranger		
Fournir aux Canadiens qui voyagent ou résident à l'étranger l'aide officielle dont ils ont besoin	Prestation de services de qualité aux Canadiens	Canadiens qui voyagent ou résident à l'étranger et leurs parents au Canada

Secteur d'activité	Priorités stratégiques	Intervenants
Diplomatie publique		
Promouvoir à l'étranger l'intérêt et la confiance envers le Canada et créer un climat propice à la promotion de ses intérêts politiques et économiques, ainsi que des valeurs canadiennes	Projection des valeurs et de la culture canadiennes Promotion de la prospérité et de l'emploi	Communautés universitaire et culturelle Industries culturelles Universitaires et agents culturels étrangers qui s'intéressent au Canada Médias canadiens et étrangers Clients des autres secteurs d'activité
Services ministériels		
Permettre au Ministère de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs en assurant des services d'appui rentables	Promotion de la prospérité et de l'emploi Prestation de services de qualité aux Canadiens Projection des valeurs et de la culture canadiennes Protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable	Cadres et personnel du Ministère chargés des autres secteurs d'activité
Prestation de services aux autres ministères		
Permettre aux autres ministères d'exécuter leurs programmes à l'étranger en leur assurant des services d'appui rentables	Promotion de la prospérité et de l'emploi Prestation de services de qualité aux Canadiens Projection des valeurs et de la culture canadiennes Protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable	Autres ministères
Services de passeports		
Fournir aux Canadiens et aux autres résidents du Canada qui y ont droit des documents de voyage reconnus à l'étranger	Prestation de services de qualité aux Canadiens	Canadiens qui voyagent ou résident à l'étranger

PARTIE III RÉALISATIONS DU MINISTÈRE

Conformément aux changements apportés aux rapports entre les ministères et le Parlement, le Ministère décrit dans ce *Rapport de rendement* ses réalisations en fonction des résultats attendus et des engagements prioritaires. Les résultats attendus ont été décrits dans le Plan des dépenses du Ministère pour 1997-1998.

Promotion du commerce international

La survie de l'économie canadienne dépend du commerce. Par ce secteur d'activité, le Ministère joue un rôle crucial dans la promotion des débouchés commerciaux à l'étranger, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises. Le Ministère ouvre des portes aux Canadiens qui souhaitent investir à l'étranger et aux étrangers qui veulent investir au Canada.

Sommaire des dépenses en 1997-1998 (millions de dollars)	
Recettes prévues	222,8
Total des autorisations	227,5
Recettes réelles	218,4

Résultats attendus et réalisations

Accroître le nombre d'exportateurs actifs.

En 1997-1998, les exportations générales de produits et de services ont atteint un montant record de 343 milliards de dollars, marquant une hausse de 7,4 %. Le nombre de sociétés qui ont fait appel aux services de commerce et d'investissement du Ministère a continué d'augmenter : 80 183 demandes de renseignements sur des marchés d'outre-mer ont été reçues. En outre, 1 622 représentants d'entreprises ont participé à des foires commerciales du Ministère et 12 291 se sont rendus dans des missions du Canada à l'étranger.

Élargir et diversifier la base d'exportation du Canada, en insistant tout particulièrement sur les petites et moyennes entreprises (PME).

Deux grandes initiatives ont été l'établissement d'Équipe Canada Inc et d'une unité de soutien au PME. En octobre 1997, le ministre Marchi a lancé Équipe Canada Inc, un réseau de fournisseurs de services gouvernementaux qui intègre et simplifie les services de promotion du commerce et de l'investissement fournis au milieu des affaires. Composée au départ du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, d'Industrie Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Équipe Canada Inc s'élargira pour inclure d'autres ministères actifs dans le secteur de la promotion du commerce international, les provinces et le secteur privé. Ce réseau s'adresse aussi bien aux nouveaux exportateurs qu'aux exportateurs chevronnés, au Canada et à l'étranger, 24 heures par jour. Voici quelques exemples de ce service amélioré :

- ExportSource (<http://exportsource.gc.ca>) est le site Web d'Équipe Canada Inc, primé pour sa qualité. Durant sa première année, il a reçu en moyenne 166 visites par jour.

- Un numéro national sans frais (1-888-811-1119) qui établit un lien avec le réseau d'Équipe Canada Inc par l'entremise des centres de services aux entreprises du Canada (CSEC). Ce service offre un guichet unique où obtenir des renseignements commerciaux. Au cours des deux premiers mois qui ont suivi son lancement en février 1998, il a répondu à une moyenne de 50 appels par jour.

Désireux d'accroître le soutien aux PME, le Ministère a créé une nouvelle unité pour adapter les services de promotion du commerce aux besoins spéciaux des PME et des nouvelles catégories d'exportateurs, comme les femmes, les Autochtones, les groupes multiculturels et les jeunes entrepreneurs.

De nombreuses PME canadiennes ne connaissent pas encore le monde de l'exportation. Afin de les aider à s'implanter sur le marché américain, le Ministère administre le programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers. En 1997–1998, 972 participants canadiens ont pris contact directement avec les marchés frontaliers américains grâce à ce programme—il s'agit d'une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente.

Les PME ont aussi profité des renseignements fournis par le Centre des occasions d'affaires internationales (COAI). Durant l'année, le Centre a répondu à quelque 3 700 demandes de renseignements commerciaux présentées par 142 missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. Des renseignements sur des occasions d'affaires ont été communiqués à quelque 8 000 sociétés de toutes les régions du Canada—dont 75 % étaient des PME.

En novembre 1997, environ 120 femmes à la tête de PME ont participé à la première mission commerciale de Canadiennes à Washington, D.C. Durant cette mission, dirigée par le ministre Marchi, les PME ont signé des accords et des contrats d'une valeur de plus de 10 millions de dollars.

Diversifier les marchés d'exportation et élargir la composition sectorielle des exportations.

Dans le cadre du plan à long terme du Canada visant à diversifier les marchés d'exportation, le premier ministre Chrétien a dirigé en 1997–1998 la première mission d'Équipe Canada au Mexique, au Brésil, en Argentine et au Chili. Cette mission a permis de remporter un record de 306 contrats commerciaux, d'une valeur approximative de 1,78 milliard de dollars. Environ 80 % des participants étaient des PME—un autre record pour ces missions d'Équipe Canada. Les 527 participants comprenaient 64 femmes d'affaires; 56 recteurs et vice-recteurs d'universités canadiennes et représentants d'agences de recrutement scolaire; 38 jeunes entrepreneurs; et plusieurs dirigeants d'affaires autochtones. Dans le cadre de cette mission, quatre centres d'éducation canadiens (CEC) ont été inaugurés officiellement en Amérique latine. Les CEC font la promotion de la valeur des études supérieures au Canada, en donnant des conseils aux étudiants éventuels.

En plus de diversifier les marchés, le Canada a continué à élargir la nature de ses exportations. En 1997–1998, les exportations de biens de consommation et de biens industriels ont augmenté respectivement de 12,4 % et de 6,4 %. Durant la même période, les exportations de services ont atteint 41,4 milliards de dollars, en hausse par rapport à 38,9 milliards de dollars en 1996–1997. Près de la moitié de ces exportations de services étaient des services de haute technologie. Par conséquent, la part relative combinée des exportations totales représentée par les secteurs traditionnels de l'agriculture, de l'énergie et des produits forestiers a quant à elle reculé, passant de 31 % en 1992–1993 à 29 % en 1997–1998.

En mars, le ministre Marchi a dirigé une mission de 84 sociétés en Chine, pour renforcer la présence croissante du Canada sur ce vaste marché émergent.

Afin d'aider davantage les exportateurs sur d'autres nouveaux marchés, de nouveaux délégués commerciaux ont été déployés dans les missions canadiennes en Chine, à Taiwan, au Chili, en Inde, au Brésil et en Indonésie. Dans un effort pour augmenter les exportations dans le monde entier, le ministère a créé « l'Équipe volante », une équipe d'intervention rapide formée de délégués commerciaux qui partent du jour au lendemain poursuivre des débouchés créés par des initiatives très médiatisées comme des missions commerciales d'Équipe Canada ou des accords de libre-échange. En 1997-1998, des membres de l'Équipe volante sont allés à Manille, à Séoul, à Bangkok, à Santiago, à Tel Aviv, à Sao Paulo, à Beijing, à Buenos Aires et à Mexico.

Exemple de réussite

Bayley Communications d'Ajax, en Ontario, est une petite entreprise qui emploie 28 personnes et dépend des exportations pour 80 % de ses ventes de produits de télécommunications numériques et de services connexes. Lors de la mission commerciale de 1998 en Amérique latine, Bayley a signé des contrats dans quatre pays (Mexique, Brésil, Argentine et Chili) d'un montant de 5 millions de dollars sur les deux prochaines années.

M. Bruce Friendship, président de cette société de haute technologie, en conclut « Les missions commerciales d'Équipe Canada offrent une excellente occasion aux gens d'affaires qui n'ont pas d'expérience des marchés étrangers de tâter le terrain... C'est grâce à cette mission commerciale de prestige que nous avons pu conclure si rapidement nos marchés... Les gouvernements offrent des services et des renseignements excellents outre les missions commerciales d'Équipe Canada. »

Accroître la part du marché dans 15 marchés en croissance rapide.

La part du Canada a augmenté aux États-Unis et sur d'autres marchés comme le Mexique, l'Italie, la Chine, Hong Kong, l'Afrique du Sud et Israël. Ce succès a été un peu terni par un déclin des exportations vers les pays asiatiques frappés par la tourmente économique récente.

Accélérer le rythme de croissance de l'investissement étranger direct au Canada.

Attiré par la vigueur de l'économie canadienne et la compétitivité internationale croissante du Canada, l'investissement étranger direct dans notre pays a augmenté de 13 milliards de dollars, pour atteindre un sommet sans précédent de 188 milliards de dollars. Néanmoins, puisque le Canada reste un exportateur net de capitaux, il sera important de redoubler d'efforts pour accroître l'investissement étranger. On estime que chaque milliard de dollars de nouveaux investissements crée 45 000 emplois et accroît de 4,5 milliards de dollars le produit intérieur brut du Canada en cinq ans.

Exemple de réussite

En 1997–1998, Gist-brocades/Bio-Intermediair des Pays-Bas, un chef de file de la fabrication de produits biopharmaceutiques, a construit à Montréal sa première usine à l'extérieur des Pays-Bas. Les délégués commerciaux canadiens aux États-Unis aussi bien que les agents canadiens à l'ambassade des Pays-Bas ont beaucoup contribué au succès de ce marché.

Cette usine ultramoderne, d'une valeur de 40 millions de dollars, fabrique des protéines recombinantes, des hormones biopharmaceutiques, des vaccins et d'autres composants biologiques essentiels à partir de cellules animales ou bactériennes.

L'excellente infrastructure biotechnologique de Montréal et la nécessité de trouver un endroit permettant un accès commode au marché nord-américain ont joué dans la décision de cette société d'investir au Canada. « Ce qui nous a beaucoup attirés au Canada, c'est le lien culturel entre le Canada et les Pays-Bas », déclare Peter van Hoorn, directeur de la commercialisation et des ventes en Amérique du Nord.

Concevoir un mécanisme souple et efficace par rapport aux coûts pour promouvoir le commerce international tout en donnant suite aux recommandations du vérificateur général relatives aux services et à la mesure du rendement.

En réponse au rapport du vérificateur général (chapitre 25, novembre 1996), le Ministère a conçu un système complet de « gestion par les résultats » destiné au Service des délégués commerciaux (SDC) pour aider à mesurer le rendement. Au début de l'automne 1998, le SDC renforcera ses relations avec ses clients en :

- publiant une liste de services de base offerts à partir des missions dans le monde entier;
- établissant des normes de services claires;
- obtenant la réaction des clients et des employés par des enquêtes périodiques.

Afin de conseiller le gouvernement sur les questions stratégiques relatives à la politique commerciale et à la promotion du commerce international, le Ministère a créé un conseil consultatif d'Équipe Canada Inc. Ce conseil, dont les membres sont issus du secteur privé, s'est réuni pour la première fois en février 1998. L'une de ses premières tâches pour le prochain exercice consistera à examiner un plan d'activités intégré préparé par les partenaires d'Équipe Canada pour 1998 à 2001. Le ministre Marchi déposera au Parlement un rapport détaillé sur les réalisations du programme de Promotion du commerce international au début du prochain exercice.

Politique commerciale et économique

Le Ministère a joué le rôle clé dans la participation du Canada à diverses tribunes multilatérales. Ce faisant, il a servi les intérêts du Canada et poursuivi des objectifs tels que la promotion d'un développement économique durable et l'élaboration de politiques sociales et économiques appropriées. En fin de compte, il a renforcé le système multilatéral en réaffirmant l'engagement politique à l'égard de la libéralisation du commerce et de l'investissement.

Sommaire des dépenses en 1997-1998 (millions de dollars)

Recettes prévues	117,6
Total des autorisations	201,9
Recettes réelles	193,9

Attentes et réalisations

Travailler en vue d'obtenir des résultats concrets dans le cadre du Groupe des 7/8 (G-7/8), de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et du programme de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) pour appuyer les objectifs économiques, financiers, commerciaux et sociaux du Canada.

Stimuler les exportations, la création d'emploi et la croissance grâce à de meilleures conditions d'accès aux marchés et à des accords multilatéraux dans des domaines comme les télécommunications de base, les services financiers, les marchés de l'État, l'investissement, les services et les normes des produits.

Poursuivre la mise en oeuvre des accords de l'OMC et de ses priorités, ainsi que définir les objectifs du Canada en vue d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

Groupe des 7/8 : Avec la participation de la Russie à titre de membre non officiel, le G-7/8 a tenu sa réunion annuelle en juin. Le Canada a pris la tête des efforts visant à établir au niveau national des régimes financiers, réglementaires et de surveillance qui pourraient faire l'objet d'un contrôle multilatéral. Le Canada s'est également efforcé de veiller à ce que les produits des pays en développement aient un meilleur accès aux économies du G-7/8.

Organisation mondiale du commerce : En 1997-1998, le Canada a pleinement participé aux négociations de l'OMC. On remarque, au nombre des résultats principaux :

- L'Accord sur les télécommunications de base qui procure aux exportateurs un accès sûr aux marchés clés et les avantages d'un régime commercial transparent et reposant sur des règles, au niveau multilatéral. En fin de compte, les consommateurs auront en matière de télécommunications plus de choix et de meilleurs prix.
- L'Accord sur les services financiers qui s'appliquera dans 70 pays et à plus de 95 % des échanges mondiaux de services financiers. Cet accord facilitera aux institutions financières canadiennes l'accès aux marchés mondiaux.

Le Canada a contribué aux importants progrès accomplis vers un accord qui assurera une plus grande transparence dans les marchés des gouvernements. Cet accord permettra au Canada de livrer concurrence plus efficacement sur ces marchés.

Le Canada a aussi aidé à mettre au point les lignes directrices sur la reconnaissance mutuelle des normes. L'accord conclu avec l'Union européenne touche six secteurs dans lesquels les échanges bilatéraux totalisent 12 milliards de dollars. En outre, un accord visant à rationaliser la réglementation comptable internationale était presque conclu à la fin de l'année. Cet accord facilitera pour les comptables canadiens l'accès aux marchés étrangers.

Organisation de coopération et de développement économique : À la réunion des ministres de l'OCDE, en avril, le Canada a pris l'initiative d'analyses des codes d'éthique et des droits tarifaires des pays membres et non-membres. Il a appuyé une importante étude sur les avantages de la libéralisation du commerce et de l'investissement. Notre déclaration faisait état des intérêts du Canada pour la négociation d'un éventuel accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Le Canada a proposé d'accueillir à Ottawa une conférence de l'OCDE sur le commerce électronique en octobre 1998.

Coopération économique Asie-Pacifique : En 1997-1998, en sa qualité de président du processus de l'APEC, le Canada a contribué à mettre au point l'Initiative de libéralisation volontaire et rapide par secteur (EVSL) visant à libéraliser le commerce sur une base volontaire. Entre autres secteurs visés, notons les suivants, qui intéressent plus particulièrement le Canada : biens et services dans le domaine de l'environnement, poisson et produits de la pêche, oléagineux et produits forestiers. Pour promouvoir le commerce et aider les exportateurs, le Canada a aidé à perfectionner les procédures et normes douanières.

Zone de libre-échange des Amériques : À la réunion qui a rassemblé en mars 1998 les ministres du Commerce de la ZLEA, le Canada a été choisi pour présider les négociations sur la ZLEA jusqu'en octobre 1999. En cette qualité, le Canada a pris les mesures voulues pour lancer les négociations à venir. Les objectifs généraux du Canada, pendant sa présidence, sont de donner un solide coup d'envoi aux négociations détaillées et d'accomplir des progrès concrets d'ici l'an 2000. La ZLEA devrait être en place d'ici 2005 et réunira 34 pays.

Zone européenne de libre-échange : Au cours d'un voyage en Europe, en octobre 1997, le premier ministre Chrétien a proposé une nouvelle initiative de libre-échange entre le Canada et les pays de la Zone européenne de libre-échange, à savoir la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein. Dans un premier temps, le Canada a conclu avec ces pays des accords de commerce et de coopération. Au printemps de 1998, le Canada a entrepris des pourparlers exploratoires avec ces pays afin d'échanger des points de vue sur la portée et la forme que pourrait avoir un accord de libre-échange.

Accord de libre-échange nord-américain : L'ALENA a poursuivi son évolution. En juillet 1997, les pays membres ont mis en oeuvre la première série de négociations visant à accélérer l'élimination des droits de douane. Plus d'une trentaine de comités, de groupes de travail et de sous-comités ont poursuivi leurs travaux. Le 1er janvier 1998, l'élimination des droits de douane entre le Canada et les États-Unis était chose faite et la cinquième étape de réductions de droits sur les articles soumis à l'élimination progressive des droits a eu lieu à la même date entre le Canada et le Mexique. Les négociations se sont poursuivies sur une deuxième série de réductions accélérées des droits.

Promouvoir la collaboration internationale concernant l'application de la politique sur la concurrence.

Le Canada et l'Union européenne ont mis la dernière main à un accord important concernant la politique sur la concurrence qui protégera les avantages de la libéralisation du commerce pour les exportateurs et les investisseurs canadiens. Le Canada a également préconisé des entretiens poussés au sujet de la politique sur la concurrence dans le cadre de l'OCDE, de l'ALENA et de l'OMC. L'accord finira par améliorer la coopération dans ce domaine.

Poursuivre la recherche de solutions propres à atténuer les risques de désaccord, en particulier avec les États-Unis, en ce qui concerne les subventions, le dumping et l'application des lois relatives aux recours commerciaux pour contrer ces pratiques.

En 1997-1998, le Ministère est intervenu directement dans un certain nombre d'enquêtes relatives au dumping, aux droits compensateurs et aux garanties, notamment sur les tiges d'acier exportées aux États-Unis et deux affaires concernant du papier journal en Inde et en Indonésie. Ces études portaient sur des centaines de millions de dollars d'exportations vers divers pays, notamment les États-Unis. En partie grâce à ces interventions, une seule sanction commerciale a été imposée aux exportations canadiennes par un autre pays, et il s'agit de jantes d'acier exportées en Australie. Le Canada a continué de s'occuper du règlement d'un différend sur les subventions pour les aéronefs.

Gérer efficacement les différends commerciaux avec les pays étrangers.

En 1997-1998, le Canada a collaboré avec l'OMC dans deux dossiers commerciaux importants. Dans le premier cas, le Canada a soutenu avec succès que l'utilisation d'hormones dans le boeuf vendu par certains pays à l'Union européenne contrevenait aux normes de santé internationales. Dans le deuxième cas, à l'initiative du Canada, l'interdiction prononcée par l'Australie contre le saumon canadien a été soumise à un groupe spécial de l'OMC. En outre, le Canada a négocié des solutions de gré à gré avec l'Inde et la Hongrie en ce qui concerne l'accès d'une large gamme de marchandises, dont des produits de la viande et des pêcheries, du matériel de télécommunications et des composants électroniques; il a défendu ses mesures visant à aider les revues canadiennes, porté plainte contre la France à cause de l'interdiction que ce pays a imposé sur l'amiante et défendu ses politiques de prix concernant les exportations de produits laitiers. Agissant dans le cadre de l'ALENA et collaborant avec son industrie, le Canada a également établi un mécanisme pour régler les différends commerciaux sur les produits agricoles.

Négocier des accords de protection de l'investissement étranger avec les pays prioritaires.

Les accords de protection de l'investissement étranger permettent aux investisseurs canadiens de mieux accéder aux marchés et aux ressources des pays étrangers grâce à un climat plus stable et prévisible, ce qui, à son tour, stimule la compétitivité, la croissance de l'économie et la création d'emplois. En 1997-1998, le Canada a conclu des accords de cette nature avec l'Uruguay et le Costa Rica. Il a également réalisé des progrès dans ses entretiens avec plusieurs autres pays prioritaires, dont la Russie, la Chine, Cuba et le Brésil.

Répartir l'aide internationale du Canada de façon à tenir compte des priorités de la politique étrangère, notamment les dépenses militaires et l'intégration des réformes des économies en transition.

Les considérations de politique étrangère, plus particulièrement au plan de la sécurité humaine et économique, ont clairement et ouvertement influencé l'aide internationale accordée par le Canada. Au cours de l'exercice précédent, le Canada a été l'hôte d'un symposium international sur les dépenses militaires dans les pays en développement. En 1997-1998, le Ministère a donné suite à ce symposium en s'efforçant de faire inscrire cette question au programme de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En outre, le Canada a fait progresser la question de la réduction des dépenses militaires à des instances comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Organisation des États américains. En juin 1997, en accueillant à Toronto la Conférence sur le savoir mondial, le Canada a préconisé l'utilisation des technologies modernes des communications pour poursuivre ses objectifs en matière de développement international. Pour assurer le suivi de cette conférence, le Ministère a mis sur pied une base de données électroniques sur les projets concernant les technologies de l'information, les communications et le développement.

Conclure des accords sur les transports aériens.

Au cours de l'année, le Canada a conclu des accords sur les transports aériens avec la Belgique, la Chine, Cuba, Fidji, l'Islande, le Japon, Taiwan, l'Ukraine et les États-Unis. Il a également mené des négociations bilatérales sur l'aviation civile avec la Chine/Hong Kong, le Koweït, la Nouvelle-Zélande, la Russie et la Suisse. Ces accords donnent plus de souplesse aux Canadiens qui font à l'étranger des voyages d'affaires ou d'agrément. De nouvelles liaisons tout-cargo vers des destinations asiatiques ont été une importante réalisation.

Consulter le public sur les questions de politique commerciale

Les consultations avec le milieu des affaires ont gravité autour des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) et du Conseil consultatif d'Équipe Canada Inc. Les consultations avec les syndicats et les ONG ont porté sur plusieurs questions—l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et les processus de la ZLEA et de l'APEC—en plus des consultations habituelles sur les droits de la personne qui ont lieu tous les ans. D'autres consultations ont été tenues avec la société civile sur différents dossiers de l'OMC. Conscient de l'intérêt grandissant du public canadien pour l'ordre du jour élargi de la politique commerciale, le Ministère a amélioré les mécanismes actuels pour rendre possibles des consultations plus poussées avec les Canadiens. Par exemple, le site Internet du Ministère est utilisé pour faciliter l'accès du public à un grand nombre de publications, d'avis et de communiqués ministériels. Ces documents en ligne sont mis à jour régulièrement et le Ministère invite les Canadiens à lui faire part de leur point de vue sur les différentes questions de politique commerciale.

Coopération et sécurité internationales

En 1997–1998, le Canada a recherché des accords sur une vaste gamme de questions liées à la coopération et à la sécurité internationales. En plus de piloter une campagne réussie en vue de faire adopter une convention interdisant les mines terrestres antipersonnel, il a aidé à négocier des accords internationaux de lutte contre les armes chimiques et le terrorisme. Il s'est aussi attaqué à des enjeux de sécurité humaine comme le travail des enfants et l'exploitation sexuelle de ceux-ci. Parallèlement, par son action dans les dossiers du réchauffement planétaire, de la préservation des forêts et de l'interdiction des polluants dangereux, le Canada a progressé sur la voie du développement humain durable.

Sommaire des dépenses en 1997–1998 (millions de dollars)

Recettes prévues	433,7
Total des autorisations	429,6
Recettes réelles	420,7

Attentes et réalisations

Contribuer à l'élargissement de l'OTAN, dans le cadre de relations stratégiques efficaces avec la Fédération de Russie.

Le Canada souscrit depuis longtemps à l'objectif de renforcer la stabilité en Europe par un élargissement de l'OTAN. Plusieurs événements marquants sont survenus en 1997–1998. En mai 1997, l'OTAN et la Russie ont convenu d'un cadre pour leur coopération future. Un ambitieux programme de travail a été négocié durant la période où le ministre Axworthy coprésidait le Comité conjoint permanent OTAN-Russie.

Le Sommet de Madrid, tenu en juillet 1997, a invité trois pays à se joindre à l'Organisation : la République tchèque, la Pologne et la Hongrie. Le ministre Axworthy a coprésidé la réunion durant laquelle l'accord a été finalisé. Le Canada a d'ailleurs été le premier pays à ratifier l'instrument—un geste qui a relevé son image en Europe centrale et orientale. L'accord comporte un engagement à procéder à un nouvel élargissement de l'OTAN.

Mettre au point de nouveaux outils et mécanismes de consolidation de la paix dans les pays sujets à des cycles périodiques de violence.

Durant l'année financière, le Canada a répondu à des priorités imprévues au chapitre du maintien de la paix en détachant des effectifs policiers auprès des missions élargies de l'ONU au Sahara occidental et au Guatemala. À la fin de 1997–1998, des militaires ou des policiers canadiens étaient affectés à neuf opérations onusiennes de maintien de la paix dans le monde, ainsi qu'à la Force de Stabilisation (SFOR), autorisée par l'ONU et dirigée par l'OTAN, aux centres d'action contre les mines en Bosnie et au Cambodge, et à la Force multinationale et d'observateurs au Sinaï.

En 1997–1998, le Canada s'est intéressé à la culture de la violence tant au niveau communautaire qu'au niveau multilatéral. Au plan local, il a soutenu le microdésarmement, la réconciliation communautaire et le réseautage entre ONG comme le Comité coordinateur canadien pour la consolidation de la paix (organisme ombrelle regroupant plus de 200 ONG) et le Peace Implementation Network (réseau international d'ONG), des instituts de recherche et des universités. Par exemple, de concert avec le Comité coordinateur canadien pour la consolidation de la paix (CCCCP), le Ministère a créé une page Web pour faciliter la communication et la consultation avec les ONG.

Le Fonds de consolidation de la paix, géré conjointement par le Ministère et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a appuyé une variété de projets de consolidation de la paix dans des pays en développement. Durant l'année, il a aidé à renforcer la capacité d'ONG cambodgiennes de renseigner les citoyens sur le processus électoral. Il a de plus apporté son soutien à un projet dans la région des Grands Lacs en Afrique qui réunit des groupes de la société civile au Rwanda et dans la partie orientale du Congo. Ce projet novateur, géré par une ONG africaine, donnera aux groupes en question la possibilité d'explorer des solutions locales à leurs conflits.

Au plan multilatéral, le Canada a participé à un groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui a élaboré des lignes directrices concernant le soutien que les donateurs accordent à des initiatives de consolidation de la paix. Il a aussi pris part à diverses initiatives dans le cadre de l'action du G-7/8 et de l'ONU. De plus, le Ministère a organisé en mars 1998 une rencontre à laquelle assistaient des représentants des principaux pays, d'organisations internationales et régionales et d'ONG canadiennes et étrangères, en vue de mettre au point des outils plus efficaces de consolidation de la paix, de renforcer la capacité des organisations internationales d'agir dans ce domaine, et d'améliorer le partage de l'information entre les donateurs.

Appuyer le progrès démocratique et économique en ex-Yougoslavie et la consolidation de la paix en Haïti, ce qui conduira au retrait des forces canadiennes de maintien de la paix.

Le Canada a poursuivi ses activités de maintien et de consolidation de la paix en ex-Yougoslavie, soutenant ainsi la transition au développement de la démocratie et à la stabilité économique. En 1997-1998, SFOR et le Groupe international de police (GIP) des Nations unies ont aidé à maintenir un environnement sûr, propice au progrès politique et à la consolidation de la paix. Le Canada a affecté environ 1 300 militaires à la SFOR, ainsi que des observateurs militaires auprès des missions de l'ONU en Croatie et en ex-République yougoslave de Macédoine. La reconduction du mandat de la SFOR et du GIP et la nouvelle mission d'encadrement de la police en Croatie préserveront la sécurité, et elles permettront au processus de paix plus global en ex-Yougoslavie de se poursuivre. Le Canada a également détaché des experts militaires au Centre d'action contre les mines de Bosnie-Herzégovine, ce qui en renforcera le rôle de celui-ci comme point de convergence pour lutter contre la menace d'ordre humanitaire que présentent les mines antipersonnel.

En 1997-1998, la consolidation de la paix en Haïti est entrée dans une nouvelle phase. La situation s'est suffisamment stabilisée pour que les forces militaires de maintien de la paix de l'ONU puissent quitter le pays. Le nombre de contrôleurs canadiens de la police a lui aussi diminué; parallèlement, celui des formateurs a augmenté de façon à refléter les priorités de la nouvelle mission civile de l'ONU au chapitre du renforcement des institutions. À la fin de l'année, une cinquantaine de policiers canadiens étaient affectés dans ce pays; environ la moitié d'entre eux étaient rattachés à la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), tandis que l'autre aidait à former la Police nationale haïtienne. Un petit groupe de membres du personnel technique des Forces canadiennes est resté en Haïti pour assurer l'entretien des véhicules canadiens prêtés à la mission de l'ONU.

Adopter une nouvelle charte pour consolider et renforcer les actions de la Francophonie

Le Canada a toujours voulu que la Francophonie joue un plus grand rôle au plan politique. C'est pourquoi, au sommet de la Francophonie à Hanoi en novembre 1997, il a appuyé la nouvelle charte adoptée et l'élection du premier secrétaire général qui, depuis, est devenu l'acteur clé dans le système institutionnel francophone. Le sommet a fourni au Canada l'occasion de réitérer son engagement en faveur de la paix, de la diplomatie préventive, de la démocratie et des droits de la personne.

Créer des mécanismes bilatéraux de dialogue sur les droits de la personne pour promouvoir les droits de la personne et le développement de la démocratie en Chine et à Cuba.

En 1997–1998 a été créé le Comité mixte Canada-Chine sur les droits de la personne (CMDP). Lors de réunions tenues en juillet et en octobre 1997, les délégations canadiennes ont souligné les obligations internationales de la Chine dans ce domaine. Parallèlement, le Canada a livré des messages clés sur les aspects de la situation des droits de la personne en Chine qui préoccupaient tous spécialement les Canadiens et il a discuté d'une coopération bilatérale nouvelle concernant les droits de la personne, le développement de la démocratie et la gouvernance. Les discussions au sein du CMDP ont été positives et franches; le Comité élargira le programme de ses activités en 1998–1999.

Faisant fond sur le succès du CMDP, durant l'année le Canada et la Chine ont accueilli conjointement à Vancouver un symposium multilatéral sur les questions juridiques liées aux droits de la personne dans une société civile. Le symposium—qui marquait la première fois que la Chine acceptait de coparrainer une rencontre du genre—a réuni des représentants de pays occidentaux clés et d'Asie, ainsi que des universitaires et des membres de commissions nationales des droits de la personne. Il a représenté une étape positive vers l'établissement d'un dialogue sur les droits de la personne dans la région de l'Asie-Pacifique. En fin d'année, on planifiait la tenue d'un deuxième symposium.

La déclaration conjointe signée en janvier 1997 par le ministre des Affaires étrangères Axworthy et son homologue cubain a encadré le dialogue bilatéral sur les droits de la personne avec ce pays. En 1997–1998, les deux pays ont tenu des réunions et des séminaires pour discuter de questions générales concernant les droits de la personne, ainsi que d'enjeux thématiques comme les droits des enfants et les droits des femmes. Ce dialogue a permis d'établir un cadre en vue d'échanges à plus long terme. Il a aussi donné plus de latitude aux ONG cubaines et canadiennes à Cuba.

Conclure les négociations en vue d'un traité d'interdiction des mines antipersonnel en 1997.

Selon l'ONU, les mines terrestres tuent ou mutilent plus de 2 000 personnes chaque mois. Comme ces engins sont souvent enfouis dans des terres agricoles, ils perturbent les activités agricoles, de sorte que le pays touché a énormément de mal à nourrir sa population.

En 1997–1998, le Canada a enclenché un processus afin de lutter contre le fléau des mines terrestres; la conférence qui s'est tenue à Ottawa en décembre 1997 et durant laquelle les délégués ont finalisé la convention interdisant l'emploi, la vente et l'exportation des mines antipersonnel en a marqué l'aboutissement. À la fin de l'année, quelques 122 pays avaient signé la convention.

En 1997–1998, le Canada a affecté une somme de 100 millions de dollars qui sera consacrée, sur une période de cinq ans, à la mise en oeuvre de la convention. Les fonds serviront également à appuyer les opérations de déminage, la réhabilitation des victimes et la destruction des stocks. À l'instar du Canada, d'autres pays ont annoncé des engagements totalisant 500 millions de dollars pour soutenir l'action contre les mines.

Soutenir l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et adopter une législation canadienne appuyant le traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Convention sur les armes chimiques, entrée en vigueur le 29 avril 1997, est le premier accord de désarmement multilatéral qui interdit une catégorie entière d'armes et prévoit également des mesures de vérification détaillées à l'appui. Tel que prescrit par la Convention, le Canada a soumis à temps toutes les déclarations nationales requises, dont la déclaration initiale, la déclaration annuelle d'activités passées et la déclaration annuelle d'activités à

venir. Il a également mis en place des contrôles à l'exportation et à l'importation pour suivre et réglementer le commerce des produits chimiques visés par la Convention. Il est prévu qu'une fois achevées les consultations avec les intervenants, les mesures législatives et réglementaires seront présentées ensemble d'ici au printemps de 1999. En octobre 1997, une première inspection internationale a été faite à l'installation unique à petite échelle du Canada à la base des Forces canadiennes de Suffield, en Alberta. L'installation effectuée des recherches sur les moyens de défense contre les armes chimiques, une activité autorisée par la Convention.

Le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996. Le Canada a joué un rôle clé dans la négociation de cet instrument. Les mesures législatives nationales de mise en oeuvre de ce traité devaient être présentées au Parlement en septembre 1998.

Réaliser des progrès en matière de développement durable, de pratiques équitables d'emploi et des droits de la personne, en accordant une attention particulière à la protection internationale des droits de l'enfant.

Le Canada a continué de promouvoir le développement durable au sein de toutes les instances internationales compétentes. En 1997-1998, en réponse à une initiative canadienne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a inclus le développement durable parmi ses cinq grands domaines de travail. En tant que président du mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique, le Canada a veillé à ce que le développement durable figure en bonne place dans le programme d'activités de cette organisation.

Le Ministère a mis sur pied le Fonds de lutte contre l'exploitation de la main-d'oeuvre infantile, qui appuie des initiatives du secteur privé destinées à trouver une solution au problème du travail des enfants. De plus, le Canada a collaboré étroitement avec l'Organisation internationale du travail (OIT) en vue d'élaborer une nouvelle convention abolissant les formes les plus dangereuses du travail des enfants. Cette convention devrait pouvoir être adoptée en 1999.

En mars 1998, le Ministère a parrainé un sommet sur les jeunes victimes d'abus sexuels dans les Amériques. Comme suivi de cette rencontre, il appuie des activités gérées par des organisations non gouvernementales au Canada et à l'étranger. En outre, le Canada a ratifié la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Réaliser des progrès vers la solution de la crise institutionnelle et financière de l'ONU.

Le Canada a pris plusieurs mesures pour aider à résoudre la crise financière de l'ONU, entre autres en exerçant davantage de pressions sur les membres qui ne paient pas leur quote-part. En particulier, le ministre Axworthy a exhorté les États-Unis, le principal débiteur, à acquitter les sommes dues en entier, dans les délais et sans poser de conditions. Le Congrès américain a essayé d'adopter des crédits supplémentaires pour l'ONU, mais sans succès. Durant l'année, le secrétaire général de l'ONU a nommé une Canadienne, Louise Fréchette, la première vice-secrétairer générale de cette organisation; elle a reçu pour mandat de s'occuper du dossier de la réforme institutionnelle à l'ONU. De plus, le Ministère a coordonné la stratégie du Canada en vue d'assurer l'adoption du second train de réformes institutionnelles proposées par le secrétaire général. Le Canada a réussi à convaincre les États membres d'approuver globalement le programme, ce qui aura pour effet de renforcer l'impact des réformes. Pour la troisième année consécutive, le budget principal de l'Organisation reflète la politique canadienne de croissance nominale nulle. Cette politique—vigoureusement soutenue par le Canada—est aujourd'hui largement acceptée des États membres et des cadres supérieurs de l'ONU.

De plus, le Ministère a appuyé les efforts visant à aider le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) à reprendre son rôle de première autorité environnementale mondiale, ce qui lui permettrait de promouvoir plus efficacement la mise en oeuvre cohérente des programmes de protection de l'environnement au sein du système onusien. Le Canada a piloté les négociations qui ont conduit à la création d'un comité de haut niveau sur les questions de gouvernance. Le comité a fourni le soutien politique pour permettre au nouveau directeur exécutif de faire les changements nécessaires. Reconnaissant que le sous-financement est un problème chronique pour le Programme, le Ministère a haussé de 175 000 \$ la cotisation volontaire annuelle du Canada. Même si l'augmentation a eu pour effet de ramener la cotisation au niveau d'avant 1992 (1,1 million de dollars), le montant reste nettement en deçà de la quote-part normale du Canada à l'ONU. Malgré la fin du financement fédéral du Plan vert, le Canada a versé sa part à l'ONU grâce à une entente avec le Conseil du Trésor, qui a accepté d'égaliser la contribution du Ministère. Outre qu'ils appuieront les activités de l'ONU, les fonds fourniront un soutien à d'autres institutions et conventions environnementales internationales qui ont vu le jour depuis le Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro en 1992.

Donner au Canada davantage de moyens d'agir au plan multilatéral en faveur de la paix et de la sécurité en le faisant élire membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour 1999 et 2000.

Durant l'année, le Canada a intensifié sa campagne en vue de se faire élire à un des sièges non permanents du Conseil de sécurité a atteint sa vitesse de croisière. Le Ministère a organisé à New York une série d'activités et de réunions de haute visibilité auxquelles ont participé des ministres et des chefs de mission canadiens. Parallèlement, il a organisé une série de séminaires de politique destinés à élaborer un programme canadien de réformes concrètes à apporter au Conseil de sécurité. Le Canada veut notamment que le Conseil réaffirme son leadership dans les dossiers concernant la paix et la sécurité, qu'il fonctionne de façon plus transparente et démocratique et qu'il accepte le nouvel ordre du jour en matière de sécurité que met de l'avant le Canada pour régler les conflits.

Améliorer la protection de l'environnement et réaliser des niveaux de développement économique et social plus favorables à l'environnement dans les régions arctiques du Canada et des autres pays nordiques.

Durant l'année, le Canada s'est employé à promouvoir le développement durable dans le Nord par le truchement du Conseil de l'Arctique. Créé en 1996 pour protéger l'environnement marin nordique, le Conseil compte huit membres : les États-Unis, le Canada, l'Islande, le Danemark (le Groenland), la Norvège, la Finlande, la Suède et la Russie. De plus, trois organisations qui représentent les peuples autochtones dans la région polaire y ont un statut spécial. Leurs représentants peuvent ainsi discuter de questions régionales avec les représentants des États membres. En février 1998, agissant en sa capacité de premier président du Conseil, le Canada a aidé ce dernier à dégager un consensus sur tous les importants paramètres initiaux de son programme de développement durable. À l'automne 1998, le Canada quittera la présidence.

De plus, le Ministère a appuyé une conférence sur le développement durable circumpolaire. Organisée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la conférence devait avoir lieu en mai 1998 à Whitehorse. Il est prévu que les résultats de la conférence alimenteront les travaux du Conseil de l'Arctique. La première réunion ministérielle du Conseil, parrainée par le ministre Axworthy, devait avoir lieu à Iqaluit les 18 et 19 septembre 1998.

Négocier un instrument juridique international qui favorise les intérêts du Canada dans le domaine forestier.

Le Canada est convaincu qu'une convention sur les forêts favoriserait la gestion durable des forêts à l'échelle internationale grâce à une meilleure administration, à des règles communes et à un financement coordonné. Une telle convention favoriserait aussi les intérêts forestiers canadiens en faisant la promotion des normes élevées du Canada et en faisant la démonstration de ces normes aux consommateurs de produits forestiers canadiens. En juin 1997, lors de la revue quinquennale des engagements du Sommet de la Terre à Rio, la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU a créé le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) afin de décider s'il y avait lieu d'entreprendre la négociation d'une convention sur les forêts. À la première réunion du Forum, le Canada a réussi à mettre de l'avant un ordre du jour positionnant la question de la convention sur les forêts à l'avant-scène. Durant l'année, le Ministère a travaillé étroitement avec le Service canadien des forêts entre autres et élaboré une stratégie internationale destinée à rallier des appuis en faveur d'une convention qui prévoit des études, des ateliers et des réunions régionales. Il y aura au terme de ce processus une conférence synthèse au Canada avant la décision du Forum. Bien qu'un accord international n'ait pas encore été conclu, d'importants progrès ont été réalisés.

Conclure une entente sur la concertation multilatérale nécessaire pour s'attaquer efficacement aux problèmes posés par le réchauffement de la planète dans les années suivant l'an 2000.

On reconnaît largement dans la communauté internationale la nécessité de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait une dangereuse interférence anthropique avec le système climatique. En vertu d'un accord conclu en décembre 1997—le Protocole de Kyoto de la Convention sur le changement climatique—les pays industrialisés doivent réduire l'ensemble de leurs émissions de six gaz à effet de serre à 5,2 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2008 à 2012. Les niveaux cibles varient pour chaque pays, reflétant leurs circonstances particulières. La cible du Canada est une réduction de 6 %. Lorsqu'on la compare aux projections des émissions en 2010 sans de telles réductions, la cible du Canada représente une réduction de 21 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. Bien que Kyoto ait constitué une réussite, il reste à mettre en oeuvre les dispositions du protocole et à amener d'autres pays à s'engager à réduire leurs émissions. Durant l'année, le Ministère a coordonné les négociations internationales pour le Canada. De plus, il a travaillé étroitement avec le Secrétariat interministériel du changement climatique, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada ainsi que d'autres intervenants et ministères fédéraux et provinciaux pour élaborer un solide plan qui permette au Canada d'honorer les engagements qu'il a pris aux termes du Protocole de Kyoto.

Appliquer des mesures concrètes en vue d'atténuer sensiblement la menace que posent les polluants organiques rémanents pour la santé des Canadiens, notamment ceux qui vivent dans les régions nordiques, et pour l'environnement.

Les polluants organiques rémanents (POR) comme le DDT et les PCB s'accumulent dans les tissus de la faune et des humains qui s'en nourrissent. Les POR constituent une menace pour la santé humaine et particulièrement pour les autochtones canadiens. Ils menacent aussi l'environnement, surtout dans les collectivités nordiques. Le Canada a interdit ou a strictement limité l'utilisation des POR les plus dangereux au pays. Bon nombre de ces polluants atmosphériques viennent de loin. Pour s'attaquer au problème du transport à longue distance des POR, le Canada a entrepris des recherches scientifiques qui ont contribué à amorcer une action internationale. En février 1998, le Ministère a aidé

à finaliser la négociation d'un protocole régional sur les POR (qui doit être signé en juin 1998) en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe. Le Ministère a aussi versé 100 000 \$ afin d'aider Environnement Canada à accueillir la première séance de négociation d'une convention mondiale sur les POR. Parrainées par le PNUE, les négociations sont censées débiter au début de l'exercice 1998-1999 à Montréal. La lutte régionale contre les POR a aussi progressé dans le cadre de l'Accord nord-américain sur la coopération dans le domaine de l'environnement.

En mars 1998, le Canada a aidé à finaliser la négociation de la Convention sur les procédures de consentement préalable éclairé devant régir le commerce de certains produits chimiques et pesticides dangereux (PIC). Parrainée par le PNUE et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), cette convention devait être adoptée en septembre 1998. Elle réglementera le commerce de certains produits chimiques dangereux et permettra aux pays en développement, en particulier, de mieux contrôler les importations de ces substances.

Ces deux conventions réduiront la menace posée à la santé humaine et à l'environnement par les POR, particulièrement dans le Nord.

Appuyer la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification à sa première réunion à l'automne 1997 en faveur de la localisation du secrétariat permanent de la Convention à Montréal.

La Convention sur la lutte contre la désertification, qui encadre la mobilisation et la coordination des ressources des États parties, a été finalisée en 1994. Elle représente un important engagement international de lutter contre la dégradation des terres sèches du monde. Sous le leadership de l'ACDI, le Canada a un fervent défenseur de la Convention. En 1997-1998, le Canada a présenté la candidature de Montréal comme site du secrétariat permanent de la Convention. La ville de Montréal est de plus en plus reconnue comme un centre environnemental international, particulièrement depuis qu'elle a été choisie comme siège du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en 1995. Toutefois, malgré une solide candidature et des efforts concertés vigoureux de la part du gouvernement fédéral, de la province et de la ville, Bonn a été préférée à Montréal. Sa candidature était plus avantageuse financièrement, bénéficiant de l'appui de l'important budget d'aide au développement de l'Allemagne.

Négocier et signer une convention internationale contre les attentats terroristes à la bombe.

La négociation de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (sous la présidence du Canada) s'est achevée à l'automne 1997. Ouverte à la signature le 12 janvier 1998, la Convention—que le Canada a signée mais n'a pas ratifiée—n'est pas encore en vigueur. Elle crée de nouvelles infractions en droit international : la prise comme cibles d'endroits publics, d'installations gouvernementales ou d'infrastructures ou encore de réseaux de transport à l'aide d'explosifs ou d'autres engins meurtriers, y compris des agents chimiques ou biologiques et des toxines. La Convention oblige les États parties :

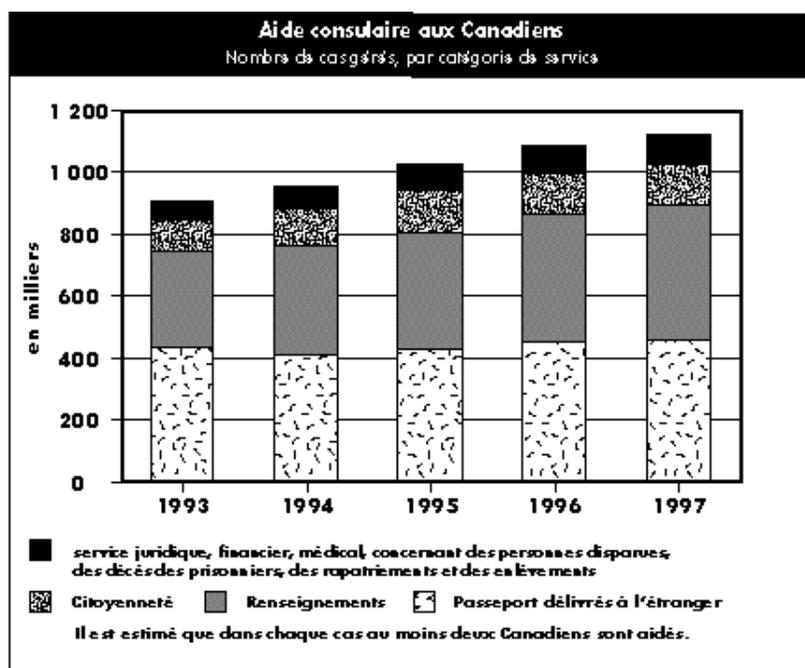
- à se saisir d'infractions commises à l'étranger, qu'elles aient été commises par des nationaux ou que ces derniers en aient été les victimes;
- à traduire en justice les auteurs présumés de tels attentats trouvés sur leur territoire ou à les extradier vers un autre État partie;

- à s'entraider au plan juridique et à échanger de l'information;
- à se conformer, dans l'exécution de leurs obligations, au droit international, y compris les buts et les principes de la Charte des Nations unies et ainsi que le droit humanitaire international et des droits de l'homme.

La Convention oblige aussi les États parties à ne pas refuser l'extradition pour le seule raison que l'infraction ait été motivée par des considérations politiques. C'est le premier instrument de lutte contre le terrorisme qui renferme une telle disposition.

Aide aux Canadiens à l'étranger

Les Canadiens voyageant à l'étranger s'attendent à ce que les missions canadiennes leur offre appui et assistance, notamment en situation d'urgence. En même temps, les Canadiens au pays s'attendent à ce que le Ministère soit en mesure de fournir les renseignements les plus récents sur leur destination de voyage et sur les conditions de santé et de sécurité qui règnent à l'étranger. Comme l'indique le graphique ci-dessous, on a enregistré une hausse continue des services consulaires depuis 1993. Ces services étaient reliés à des questions de passeports, de citoyenneté, de personnes disparues ou enlevées.



Sommaire des dépenses en 1997-1998 (millions de dollars)

Recettes prévues	43,5
Total des autorisations	43,5
Recettes réelles	41,6

Pendant l'année, le Ministère a lancé les quatre initiatives décrites ci-dessous.

Attentes et réalisations

Mettre en oeuvre avec succès l'initiative, *Voyager en toute sécurité*, les indicateurs de succès étant l'augmentation du nombre de voyageurs qui achètent des assurances—médicales et autres—avant de quitter le Canada; l'augmentation du nombre de Canadiens qui portent et utilisent leur passeport canadien; la plus grande sensibilisation des Canadiens aux implications des lois et aux pratiques d'affaires à l'étranger et une meilleure connaissance des allées et venues des voyageurs parmi la famille et les amis de ces derniers.

Grâce à l'initiative, *Voyager en toute sécurité*, les Canadiens ont accès à plus de renseignements avant de quitter le pays. Depuis le lancement du programme en 1996, les demandes

d'aide et de protection ont augmenté régulièrement. Plus de Canadiens ont souscrit à une assurance de voyage et de soins médicaux. Le nombre de passeports ordinaires délivrés a augmenté de 10 % depuis l'exercice financier précédent.

Les Canadiens ont commandé environ deux millions d'exemplaires des publications sur les mesures à prendre pour voyager en toute sécurité. De plus, ils ont profité des systèmes automatiques de réponse branchés sur le site Web; on a enregistré des dizaines de milliers de visites pendant l'année. Des dizaines de milliers de Canadiens ont aussi demandé de l'aide au Service de garde 24 heures sur 24.

Offrir des services plus rapides et plus efficaces aux Canadiens éprouvant des difficultés pendant qu'ils sont à l'étranger, et ce, à moindre coût pour le Ministère grâce à l'initiative de première intervention en cas d'urgence.

Par l'initiative de première intervention en cas d'urgence, le Ministère a étendu son service « après les heures ouvrables » à l'administration centrale, à Ottawa. Ce service permet aux Canadiens en voyage à l'étranger d'obtenir de l'aide à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Lorsque la mission ferme ses portes, les appels sont directement acheminés à l'administration centrale. De cette façon, les Canadiens ne sont pas obligés d'être en disponibilité à la mission. En 1997-1998, le Ministère a implanté ce service dans plus de 100 missions. Parallèlement, on continue d'économiser plus d'un million de dollars par an grâce à la réduction des sommes versées aux agents de service dans les missions pour être en disponibilité et faire des heures supplémentaires.

Suite à plusieurs situations d'urgence, le Ministère a dû évacuer des Canadiens, notamment du Cambodge, du Congo-Kinshasa et du Congo-Brazzaville. Ces opérations consulaires ont été couronnées de succès et ont mis en évidence l'étroite relation de travail qui existe entre le personnel des consulats du Canada et ceux des autres pays, sur qui nos missions ont pu compter.

Réduire le nombre d'appels laissés sans réponse, ainsi que le temps d'attente et, grâce à l'initiative du Service téléphonique amélioré, diffuser plus largement l'information sur les services disponibles par téléphone.

Grâce au Service téléphonique amélioré, le Ministère peut réduire le nombre d'appels restés sans réponse, ainsi que le temps d'attente, tout en augmentant l'information disponible par téléphone. En 1997-1998, le Centre des opérations consulaires a mis en place un nouveau système téléphonique qui a permis de faire passer de 25 % à 1 % le nombre d'appels laissés sans réponse. Le nouveau système permet également de traiter un nombre exceptionnellement élevé d'appels. En temps normal, le Centre reçoit environ 7 000 appels par mois. En février 1998, le système en a traité 20 000 reliés aux tempêtes qui se sont abattues sur la Floride.

Grâce à l'initiative Qualité des services, améliorer le traitement des cas complexes et réduire le nombre de clients mécontents des services consulaires.

Au cours de l'année, le Ministère a amélioré la qualité de ses services dans les missions. En 1997-1998, il a en effet réussi à réduire de 10 à 1 le nombre de clients très mécontents des services consulaires.

Diplomatie publique

L'expression « diplomatie publique » renvoie aussi bien à l'utilisation de techniques de communications pour toucher directement des auditoires étrangers qu'à l'utilisation des voies diplomatiques traditionnelles. Cette approche permet de renforcer la compréhension, l'intérêt et la confiance de la communauté internationale à l'égard du Canada. Elle permet également d'influencer l'opinion publique internationale, pour qu'elle soit plus favorable aux intérêts et aux valeurs du Canada, ainsi qu'à sa prospérité économique. Grâce à la diplomatie publique, le Ministère répond aux besoins d'information des Canadiens sur la politique étrangère du Canada, sur sa stratégie d'investissement étranger et de commerce international, et sur ses priorités de développement international, culturel et durable. Ce volet apporte également un appui au secteur culturel canadien, y compris aux industries culturelles et d'éducation, contribuant ainsi à maintenir l'identité et l'infrastructure culturelles propres au Canada.

Sommaire des dépenses en 1997-1998 (millions de dollars)

Recettes prévues	84,2
Total des autorisations	96,0
Recettes réelles	95,5

Attentes et réalisations

Promouvoir le Canada à l'étranger, afin qu'il soit mieux connu et compris, notamment par les élites dirigeantes, et que les objectifs du Canada en matière d'affaires nationales et internationales soient mis en valeur.

En 1997-1998, le Ministère s'est attaché à promouvoir le Canada sur la scène internationale, notamment par le biais des associations d'études canadiennes dans le monde. Dans plus de 300 établissements d'enseignement, 7 000 étrangers enseignent dans le domaine des études canadiennes et en font la promotion auprès de 200 000 étudiants. Dix centres d'études canadiennes ont ouvert leurs portes à l'étranger; des subventions ont été accordées pour la préparation de 170 articles scientifiques et de 140 cours en études canadiennes. Le Ministère a également aidé le Conseil international des études canadiennes (CIEC), des associations nationales, ainsi que des centres d'études canadiennes pour le développement de sites Web. Actuellement, 26 sites Web en études canadiennes sont opérationnels. Le Ministère a donné son appui au Fonds de dotation du CIEC qui, en 1997-1998, a recueilli deux millions de dollars auprès de diverses sources et a récolté l'équivalent de 100 000 \$ sous forme de nouveaux programmes d'études canadiennes. Dans le cadre du Programme d'échanges de personnalités culturelles, 21 universitaires et 37 représentants du secteur culturel canadien ont pu se rendre à l'étranger et promouvoir le Canada sur la scène internationale. En vertu du programme Banque des missions avec la France, 8 représentants d'universités et 14 du secteur culturel ont aussi obtenu des subventions de voyage pour faire découvrir leurs travaux et pour élargir le rayonnement du Canada à l'étranger; dans le cadre du programme avec le Mexique, il en a été de même pour 14 universitaires et 5 artistes.

Grâce à l'appui du Ministère, le Canada a été au deuxième rang des pays étrangers pour leur participation au Festival de la Capitale culturelle de l'Europe à Salonique, qui a duré un an. Parmi les 14 événements culturels présentés pendant l'année, mentionnons NEXUS, La La La Human Steps, Tafelmusik et le Royal Winnipeg Ballet.

Le personnel du Centre culturel canadien de Paris, qui vient de rouvrir ses portes, a prévu une cinquantaine d'événements et a accueilli 11 000 visiteurs pendant les six premiers mois d'activité du Centre. Le Centre a travaillé en collaboration avec le secteur canadien des affaires, qui s'est largement servi des installations pour des séances de travail et la promotion. De plus, les derniers préparatifs ont eu lieu pour la réouverture de la Maison du Canada à Londres.

Renforcer la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation entre le Canada, le Mexique et les États-Unis et réitérer, aux échelons les plus élevés des gouvernements, l'importance de liens de coopération entre le Canada et l'Union européenne en matière d'enseignement supérieur.

En 1997-1998, le Canada a travaillé avec les États-Unis et le Mexique en vue de créer une alliance pour l'enseignement supérieur et l'entreprise en Amérique du Nord. Cette alliance, placée sous les auspices de l'Institut nord-américain, permettrait d'accroître le nombre et la qualité des alliances stratégiques conclues entre le milieu de l'enseignement supérieur et des affaires de ces trois pays.

De plus, le premier ministre Jean Chrétien a convenu d'un plan d'action avec l'Union européenne, comprenant des volets sur l'éducation et les jeunes.

Coopérer avec les provinces par le biais du Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC), ainsi qu'avec le milieu canadien de l'enseignement supérieur en vue d'accroître l'efficacité des organismes d'éducation multilatéraux, de multiplier les liens institutionnalisés avec l'étranger et de stimuler le recours au savoir-faire canadien à l'étranger dans des domaines comme l'éducation à distance.

Le Ministère et le CMEC ont collaboré dans le cadre de réunions internationales sur l'éducation, notamment organisées par l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, l'APEC, le Commonwealth, la Francophonie et l'OEA. Le Ministère a travaillé avec des ONG pour favoriser leur participation à des réunions internationales, tant au regard de questions d'éducation importantes que de l'émergence de nouveaux créneaux dans ce secteur.

Veiller à ce que les programmes de bourses reflètent davantage les intérêts canadiens et tiennent compte des contraintes financières, et à ce que l'on puisse placer à l'étranger, sur une base réciproque, 10 000 jeunes Canadiens, travailleurs ou non.

En 1997-1998, les modalités et conditions des bourses ont été modifiées en vue d'augmenter le taux annuel de roulement des boursiers. Le Ministère a également entamé une révision de son programme d'échanges internationaux de jeunes (y compris de jeunes travailleurs), et ce, dans le but de multiplier les occasions d'échanges. En 1997, le programme a permis aux jeunes de participer à 24 000 échanges internationaux, tant bilatéraux que multilatéraux.

Accroître les exportations de produits et services du secteur canadien de l'éducation, et redresser la tendance à la baisse du nombre d'étudiants étrangers qui s'inscrivent dans des établissements d'enseignement canadiens.

Le Ministère a poussé plus loin son engagement envers les exportateurs du secteur de l'éducation qui cherchent à commercialiser leurs produits et services à l'étranger. Lors de la visite de janvier 1998 en Amérique Latine, on a inauguré des Centres canadiens d'éducation au Mexique, au Brésil, en Argentine et au Chili. Plus de 56 représentants d'établissements d'enseignement et de firmes spécialisées en éducation participaient à la mission. L'ouverture de ces centres a fourni l'occasion de signer, dans les quatre pays visités par Équipe Canada, des ententes de coopération dans le secteur de l'éducation.

La crise financière asiatique a eu des conséquences néfastes sur le nombre d'étudiants qui viennent au Canada. Toutefois, cet aspect négatif a été compensé par l'ouverture de nouveaux CEC en Amérique latine et par un accroissement des efforts de commercialisation dans les Amériques, en Europe et au Moyen-Orient. Ainsi, le nombre d'étudiants venus au Canada de la seule Amérique latine a augmenté de 29 % depuis 1995.

Faire accepter que le gouvernement a un rôle fédéral à jouer en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur, en créant des réseaux d'établissements et en commercialisant les produits et services du secteur canadien de l'éducation.

Les préparatifs se sont déroulés pour la tenue, en mai, à Toronto, d'une table ronde sur la commercialisation de l'enseignement, présidée par le ministre Marchi.

Lors de la réunion annuelle des représentants de l'éducation des gouvernements fédéral et provinciaux, qui portait sur les activités internationales, toutes les provinces ont appuyé les projets fédéraux en matière de commercialisation de l'enseignement.

Faire accepter l'élément de valeur ajoutée du gouvernement fédéral dans l'édification et le renforcement de l'infrastructure et de l'unicité culturelles canadiennes; faire en sorte que l'exportation des produits et services des industries culturelles canadiennes contribue à combler le déficit commercial qui existe dans ce secteur.

En 1997-1998, 296 projets ont reçu un appui financier en vertu du programme de subventions pour les relations culturelles internationales, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. Dans le domaine des arts de la scène seulement, le Ministère a donné son appui à 77 tournées à l'étranger, ainsi qu'à 1 083 spectacles présentés par 784 artistes et techniciens dans 42 pays. Au cours de l'année, à l'échelle internationale, le programme des relations culturelles internationales a versé directement près de 13 millions de dollars pour les arts de la scène canadiens.

Le Ministère et ses partenaires ont enregistré des progrès au chapitre des données statistiques sur les échanges commerciaux internationaux dans le secteur culturel. Des nouvelles données montrent que les exportations culturelles ont augmenté de 7 % en 1997 par rapport à 1996 et que l'écart entre les exportations et les importations s'est resserré de 5 % depuis 1990. Le Ministère a également tracé l'ébauche d'un cadre de travail définitionnel et a mis au point la liste des industries culturelles contenue dans sa base de données des fournisseurs WIN. Il a élaboré un cours pilote sur la promotion des exportations à l'intention des industries culturelles et dressé des revues de marché par pays sur sept secteurs de l'industrie de la culture.

Favoriser une meilleure compréhension par les auditoires étrangers importants des caractéristiques et des réalisations du Canada, ainsi que de ses objectifs, politiques et priorités, et ce, en particulier grâce à une augmentation du nombre de reportages étrangers favorables et basés sur les faits.

Suite aux efforts soutenus du Ministère en matière de communications, l'initiative du Canada relativement au traité sur les mines terrestres et sa proposition de mettre sur pied un tribunal criminel international ont gagné la faveur du public tant au Canada qu'à l'étranger. Les communications qui ont appuyé la présidence canadienne du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) en 1997 et la mission commerciale d'Équipe Canada en Amérique Latine en janvier 1998 ont permis de sensibiliser davantage le public à l'importance du commerce international et de l'investissement étranger pour la prospérité de l'économie canadienne.

Trois produits de commercialisation, à savoir Canada info Investissement, données socioéconomiques sur le Canada, et Investir au Canada : un choix incontournable, ont mis en évidence les raisons pour lesquelles il est avantageux d'investir au Canada. Pendant l'année, un plus large auditoire a eu accès à ces produits. De plus, le « Yahoo Pick of the Week » a décerné des prix à trois des sites Internet du Ministère et CNET Canada a octroyé quatre étoiles au site Internet central du Ministère, le plaçant parmi les meilleurs sites du gouvernement.

Au moyen d'échanges et de visites, offrir aux dirigeants politiques et aux chefs d'entreprise, ainsi qu'aux décideurs et aux façonneurs d'opinion étrangers, des occasions plus nombreuses d'entrer en contact direct avec la société canadienne.

Dix-sept Harvard Fellows, venant de 13 pays, ont participé à un voyage d'études de deux semaines au Canada. Huit journalistes du Mexique, du Brésil, du Chili et de l'Argentine ont visité le Canada avant la mission d'Équipe Canada en Amérique Latine. En tout, les activités de communications du Ministère ont appuyé plus de 30 visites au Canada de leaders politiques étrangers et de dirigeants de grandes organisations internationales. Ces visites ont fourni l'occasion de dialoguer sur des questions d'orientation importantes et de promouvoir l'investissement et le commerce étrangers.

Sur les marchés étrangers, accroître la visibilité des artistes canadiens et des produits et services culturels et éducatifs, pour assurer ainsi un meilleur succès de la commercialisation.

Le Ministère a coordonné la participation de plusieurs partenaires canadiens à MILIA, la foire commerciale du multimédia tenue à Cannes, en France. Ensemble, les partenaires qui sont passés de 13 à 21 depuis l'année dernière ont effectué pour environ huit millions de dollars de ventes et ont signé deux accords de licence. De plus, le Ministère a collaboré avec d'autres intervenants pour organiser « Spirits in the Sun », le premier festival canadien d'arts autochtones et événement d'exportation tenu à Scottsdale, en Arizona. Le Ministère a également appuyé les efforts de six associations culturelles en vue d'aider leurs compagnies membres à trouver des débouchés extérieurs. Enfin, Équipe Canada 1998 a augmenté la visibilité des établissements d'enseignement canadiens grâce à l'affichage, sur le site Web InfoExport, de publicité, de profils d'exportations et d'investissement.

Dans le contexte du programme du gouvernement relativement à l'emploi et à la croissance économique, sensibiliser davantage le public à l'importance des exportations et de l'investissement pour la création d'emplois et la prospérité des Canadiens.

La mission d'Équipe Canada en Amérique latine a attiré plus de 500 gens d'affaires, dont 80 % représentaient des PME. Les progrès réalisés par ces entreprises ont été soulignés par une campagne agressive de relations avec les médias, portant sur des centaines de petits centres dans tout le Canada. Un suivi de la mission a compris notamment un supplément publicitaire qui a été publié dans des journaux et des revues spécialisés. Des publicités de moins grande envergure sur des entreprises particulières sont parues aussi dans des revues canadiennes et autres médias sous le logo de CanadExport.

À l'automne 1997, le rapport KPMG, qui a trouvé que le Canada était une destination concurrentielle sur le plan des prix pour l'investissement, a été publié à Ottawa et largement diffusé dans tout le pays par l'intermédiaire des Centres du commerce international, aux États-Unis et en Europe, ce qui a considérablement attiré l'attention des médias. Le Ministère a aussi créé Équipe Canada Inc qui a compris la construction d'un centre d'information du public dans le hall du MAECI.

Le rapport intitulé *Réalisations du programme de développement du commerce international* a été largement distribué, avec plus de 2000 exemplaires adressés aux députés, aux médias et au milieu des affaires. Ce rapport présente une mise à jour des résultats des activités du Ministère en matière de promotion du commerce international.

Mettre en oeuvre avec succès une nouvelle stratégie d'information sur le Canada à l'étranger, en collaboration avec des ministères fédéraux clés et le secteur privé, y compris les radiodiffuseurs, les groupes culturels et les intervenants de l'aide au développement.

En 1997-1998, le Ministère a consulté plus de 100 chefs de file dans les secteurs de la technologie de l'information, de la radiodiffusion et du développement international en vue de l'élaboration d'une stratégie d'information sur le Canada à l'étranger. Ces consultations ont mis en évidence la nécessité de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé.

Le Ministère a également lancé un système de stands d'information électronique. Des stands ont été placés dans les aires publiques des ambassades du Canada afin de permettre aux étrangers d'avoir accès à des sources canadiennes d'information.

Faire un meilleur usage du programme de promotion du Ministère pour transmettre aux auditoires canadiens clés les principaux messages portant sur la politique étrangère, le commerce international, la culture, l'économie et le Ministère, notamment en augmentant le nombre de visites du personnel de l'administration centrale et des ambassadeurs dans les communautés de tout le Canada.

Grâce à une campagne de sensibilisation perfectionnée, 26 chefs de missions canadiennes de la région de l'Asie-Pacifique ont participé à une tournée canadienne. Un projet pilote de vidéoconférence a permis au Ministère d'atteindre les communautés les moins accessibles dans tout le pays. Le Bureau des relations avec les médias a augmenté son ciblage de médias régionaux et ethniques, de correspondants étrangers et d'écoles canadiennes de journalisme. Le Ministère a fait en sorte que les étudiants en journalisme et en communications puissent avoir accès à des postes de travail coopératif.

Services ministériels

Le secteur des Services ministériels permet au Ministère de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs en lui fournissant des services de soutien économiques, notamment les suivants : finances, ressources humaines, formation, gestion de l'information, biens et matériels à l'étranger, sécurité, vérification et évaluation.

Sommaire des dépenses en 1997-1998 (millions de dollars)

Recettes prévues	204,6
Total des autorisations	258,3
Recettes réelles	260,1

Attentes et réalisations

Appliquer des normes ou des ententes de service pour toutes les grandes fonctions du secteur des Services ministériels, y compris les services administratifs des missions, pour en améliorer l'efficacité et l'efficacités.

En 1997-1998, le Ministère a instauré des normes de service dans ses directions générales des services au client et de la technologie de l'information. Ces normes établissent des niveaux de rendement dans la prestation des services. Elles servent également de fondement pour mesurer la satisfaction du client et l'amélioration du service.

La Direction générale des services aux clients a mis en place des normes de service pour toutes ses activités principales. Ces normes ont été versées sur l'Intranet pour que les clients puissent les consulter facilement. La Direction générale recueille les réactions pour évaluer le degré de satisfaction et adapte ensuite ses services pour mieux répondre aux besoins des clients.

Le Ministère a poursuivi sa mise en oeuvre des normes pour les services administratifs des missions, notamment ceux du Bureau commercial du Canada à Taïpei, où les normes ont été publiées dans les deux langues officielles du Canada et en chinois. Les normes de services mises en oeuvre à Canberra, en Australie, ont été soumises à l'examen des clients et, dans la majorité des cas, le personnel a respecté les normes qui avaient été établies.

Faire appel à la technologie et au remaniement des procédés afin d'abaisser ses coûts sans modifier la qualité du service.

Le Ministère a lancé un vaste programme de renouvellement de son environnement d'informatique et de communication (SIGNET). Les outils modernes, qui sont prêts pour l'an 2000, amélioreront les communications entre l'administration centrale et le personnel en poste aux quatre coins du monde.

Pour réduire les coûts et améliorer le service à long terme, le Ministère a adopté deux nouvelles applications informatiques, le Système de gestion intégré (SGI) et Peoplesoft, un nouveau système de gestion des ressources humaines. À elles deux, ces applications simplifieront l'administration et fourniront plus rapidement aux clients une meilleure information.

Élaborer des politiques pour faire en sorte que les ressources humaines soient bien adaptées à l'obligation de travailler dans des secteurs d'activité divers dans le monde entier.

Le Ministère a commencé à mettre en oeuvre sa première stratégie globale des ressources humaines. Elle met l'accent sur les questions qui touchent les employés canadiens comme la réaffectation du personnel, un système de gestion des ressources humaines fondé sur les compétences et l'instauration de la Norme générale de classification. Celle-ci remplacera le régime actuel, qui remonte à 30 ans. La stratégie des ressources humaines porte également sur des questions telles que les pensions et la formation pour le personnel engagé à l'étranger.

Évaluer dans quelle mesure le Ministère a atteint les objectifs des réformes qui ont découlé de l'examen ministériel.

En 1997-1998, le Ministère a achevé son examen. Conformément aux réformes découlant de cet examen, une nouvelle structure de gestion a été adoptée pour assurer un leadership et promouvoir une vision ministérielle, l'établissement des priorités, le travail d'équipe et la coopération. Une réduction de 32,6 millions de dollars dans le budget du Ministère, à compter de 1998-1999, a été rendue possible grâce à la rationalisation des activités à l'administration centrale, à la diminution de la taille des missions à l'étranger et à la réduction des subventions et contributions. Un nouveau système ministériel de planification des activités a été mis en place pour accroître la responsabilité de la gestion et pour faire en sorte que les ressources soient affectées conformément aux priorités du Ministère. Le Conseil du Trésor a approuvé des cadres de gestion pour les sommets internationaux qui se tiennent au Canada et la participation du Canada aux nouvelles organisations internationales.

Réaliser une série de projets d'équipement importants.

Au cours de l'année, les ventes d'actifs ont rapporté plus de 24 millions de dollars en recettes pour le programme d'équipement, ce qui représente une augmentation du tiers par rapport à l'année précédente. Ces fonds ont été réinvestis dans des structures nouvelles ou existantes.

Le Ministère a poursuivi la construction d'un complexe diplomatique à Alger (Algérie) et a rénové la Maison du Canada à Londres (Angleterre). Les deux projets devraient se terminer au cours du prochain exercice.

La construction de nouvelles chancelleries a été entreprise à Genève (Suisse) et à Kingston (Jamaïque) et de nouveaux logements pour le personnel dans le complexe de New Delhi (Inde). Le gouvernement d'Allemagne ayant décidé que Bonn ne serait plus la capitale, le Ministère a acquis à Berlin un emplacement pour une nouvelle résidence et chancellerie. Il a également acheté un terrain à Beijing (Chine) pour régler le problème de manque d'espace à la chancellerie.

En février 1998, un incendie ayant détruit la chancellerie de Caracas (Venezuela), le Ministère a acheté et aménagé un immeuble pour la remplacer. À Bogota (Colombie), pour éviter de coûteuses réparations à la structure de la chancellerie existante, le Ministère a trouvé de nouveaux locaux à acheter pour ses bureaux.

Régler la question de préparation à l'an 2000

Le Ministère s'attaque au problème de l'an 2000 à quatre niveaux distincts :

- technique (il veille à ce que ses propres systèmes soient conformes);
- opérationnel (il veille à ce que ses missions à l'étranger restent opérationnelles au cas où des fournisseurs externes de services importants éprouveraient des difficultés);
- politique (il protège les intérêts canadiens qui pourraient être touchés parce que d'autres pays ne sont pas prêts pour l'an 2000); et
- mondial (il encourage d'autres pays à passer à l'action dans le peu de temps qui reste).

C'est la préparation technique du Ministère qui est la plus avancée. Il est chargé pour l'ensemble du gouvernement de trois fonctions critiques pour les missions : contrôles des exportations et des importations, délivrance des passeports et services consulaires. Le soutien de ces fonctions est assuré par sept grands systèmes. Il est prévu qu'en août 1998, 57 % du travail d'examen et de correction de ces systèmes sera terminé. On s'attend à ce que le reste du travail nécessaire soit terminé dans les délais prévus. Néanmoins, le Ministère a évalué les risques qui subsistent et dressé des plans d'urgence en cas de délais imprévus. Toutes les missions et tous les services de l'Administration centrale se conforment au processus indiqué dans le kit ministériel de conformité à l'an 2000. Ce processus, qui porte sur les actifs exposés aux pannes de l'an 2000 et sur les fonctions critiques pour les missions, est terminé à 51 % et on s'attend à ce qu'il soit entièrement achevé pour septembre.

Le Ministère reconnaît que ses missions joueront un rôle critique pour protéger les intérêts et les voyageurs canadiens à l'étranger en cas de crise provoquée par l'an 2000. Il évaluera donc dans chacune des missions les risques pour l'infrastructure et les services du pays hôte. Chaque mission prépare des plans d'urgence pour pouvoir demeurer opérationnelle en cas de pannes dans le pays hôte.

Au nombre des grandes préoccupations de politique générale, notons la perturbation possible du commerce international (dont dépend 40 % du produit intérieur brut du Canada), les menaces pour les voyageurs canadiens (un nombre record de deux à trois millions de Canadiens devraient alors se trouver à l'étranger) et les risques pour la sécurité internationale. Le plan d'action du Ministère pour défendre les intérêts canadiens face à ces menaces comprend les éléments suivants :

- évaluation détaillée des risques pour les échanges commerciaux cruciaux, à terminer en juin 1999;
- augmentation provisoire de la capacité des services consulaires en décembre 1999 et janvier 2000;
- campagne d'information pour inciter les exportateurs et voyageurs canadiens à prendre des précautions sensées;
- mesures proactives pour garder les points d'entrée ouverts même si les systèmes de soutien des autres pays, notamment aux États-Unis, tombent en panne.

Le Ministère saisira toutes les occasions d'inciter les autres pays à prendre des mesures similaires. Tous les progrès qu'ils pourront accomplir dans le temps qui reste atténueront les conséquences pour eux-mêmes, le Canada et le système mondial.

Prestation de services aux autres ministères

Dans le cadre de ses fonctions, le Ministère assure des services de soutien à d'autres ministères qui appliquent des programmes dans des missions canadiennes à l'étranger. Les dispositions sur la prestation de ces services font l'objet de protocoles d'entente.

Sommaire des dépenses en 1997-1998 (millions de dollars)	
Recettes prévues	185,5
Total des autorisations	187,7
Recettes réelles	187,5

Attentes et réalisations

Revoir les arrangements existants avec les autres ministères, les organismes fédéraux et les provinces qui ont des représentants dans les missions du Canada afin de trouver un moyen plus approprié de partager les frais de fonctionnement.

Le Ministère a entrepris un processus de consultation annuel avec huit autres ministères pour mieux coordonner la planification, les programmes et la budgétisation des missions à l'étranger. En coordonnant ces activités, le Ministère a renforcé la prestation des programmes dans plusieurs missions, contribué à limiter les frais de fonctionnement et rendu possible une définition plus hâtive des besoins en locaux.

Le Ministère et la Commission canadienne du tourisme (CCT) ont mis la dernière main à des dispositions cédant à la CCT de la gestion du programme de tourisme à l'étranger. Ce transfert aura pour résultat un programme national de tourisme pleinement intégré qui fonctionne aussi bien au Canada qu'à l'étranger, ce qui devrait permettre aux Canadiens de bénéficier davantage du tourisme.

Le Ministère a commencé à renégocier avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) la partie de son protocole d'entente concernant la technologie de l'information afin de mieux indemniser le Ministère pour la part de l'augmentation des frais de télécommunication qui revient à CIC.

Les négociations se sont poursuivies avec le Québec au sujet de l'installation de représentants provinciaux à Beijing, à Kuala Lumpur et à Shanghai. La province a convenu de rembourser au Ministère tous les frais supplémentaires et d'assumer sa juste part des frais de fonctionnement courants des trois missions.

Services de passeports

En 1997–1998, les demandes de passeports ont augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente la hausse la plus importante depuis dix ans. Au cours des dix dernières années, les demandes ont grimpé de façon soutenue, et cette tendance devrait se poursuivre. Transports Canada prévoit que le nombre de voyageurs canadiens qui utiliseront le transport aérien international augmentera de 5 % chaque année d'ici 2016. Bien que la charge de travail se soit alourdie, le tarif exigé par le Bureau des passeports n'a pas changé depuis janvier 1991.

Sommaire des dépenses en 1997–1998 (millions de dollars)

Besoins nets de trésorerie prévues	7,4
Total des autorisations non utilisées	29,7
Besoins nets de trésorerie réelles	1,0

Documents de voyage—nombre de délivrances (par catégorie)

Produit / Service	1993–1994	1994–1995	1995–1996	1996–1997	1997–1998
Passeport de 24 pages	1 286 065	1 365 969	1 472 096	1 347 321	1 486 173
Passeport de 48 pages	15 101	15 807	17 770	16 464	18 845
Passeport diplomatique	2 244	2 141	1 886	1 763	1 926
Passeport spécial	4 179	4 803	5 174	5 493	4 013
Passeport d'urgence	1 272	1 209	1 161	895	573
Document de voyage pour réfugiés	7 887	5 017	5 843	4 000	4 530
Certificat d'identité	3 205	2 160	1 487	1 155	1 778
Total	1 319 953	1 397 187	1 505 417	1 377 091	1 517 838

Les normes de service du Bureau des passeports visent à assurer la délivrance du passeport du demandeur dans les délais fixés, soit cinq jours si la demande est faite en personne à l'un des 28 bureaux des passeports situés partout au Canada ou dix jours si la demande est envoyée par la poste. Ces délais ont été respectés dans 97 % des cas.

Attentes et réalisations

Améliorer le service à la clientèle et le rapport coût-efficacité, et maintenir l'intégrité et la sécurité des passeports en appliquant d'autres options de prestation des services, par exemple créer de nouvelles alliances avec d'autres ministères, organismes ou entreprises privées pour l'exploitation des compétences communes, ce qui permet de réaliser des économies tout en assurant des services de qualité et une plus grande sécurité.

L'expression « autres options de prestation des services » signifie trouver la meilleure façon d'offrir des programmes, fonctions, services ou activités pour atteindre les objectifs fixés. Cela peut vouloir dire avoir davantage recours à des formules plus commerciales, comme la sous-traitance ou les partenariats avec d'autres ministères ou d'autres niveaux de gouvernement. L'objectif ultime pour tous les partenaires est alors d'économiser en améliorant le service.

Au cours de l'année, le Ministère a noué des partenariats avec deux autres ministères. Dans le cadre du premier partenariat, le Bureau des passeports a lancé deux projets pilotes avec Citoyenneté et Immigration (CIC). En vertu du premier projet, depuis septembre 1997, CIC et le Bureau des passeports partagent des locaux à London, Ontario. Dans le cadre du second projet, CIC et le Bureau des passeports ont commencé à rationaliser certaines de leurs opérations à Edmonton en permettant aux nouveaux Canadiens de présenter une demande de passeport en même temps qu'une demande de certificat de citoyenneté. Des changements d'ordre organisationnel et le déménagement des bureaux du CIC et du Bureau des passeports sont venus retarder le projet d'Edmonton. Néanmoins, lorsqu'on a lancé le projet pilote en décembre 1997, la moitié des clients concernés ont choisi de combiner les deux demandes. Deux autres projets pilotes portant notamment sur le partage de services et la technologie de la carte commune font toujours l'objet de discussion.

Le Ministère s'est également associé à Postes Canada pour mener des projets pilotes dans deux villes ontariennes. L'un des projets a permis aux citoyens de Cornwall et de Sudbury d'avoir un meilleur accès à des services de dépôt des demandes. Au lieu d'être obligés de poster leur demande de passeport, ils ont pu en remplir une au bureau de poste, ce qui a entraîné une baisse importante du nombre de demandes postées dans ces deux villes. De plus, les demandes remplies au bureau de poste comportaient moins d'erreurs. Par conséquent, les résultats préliminaires de ce projet montrent que, dans de telles conditions, le délai d'exécution est plus rapide pour les clients et que le Ministère réalise des économies. Les deux partenaires ont aussi offert un service supérieur (FAST-BACK) qui permet de livrer le passeport chez le client moyennant un supplément de 30 \$. Jusqu'à présent, 26 % des requérants qui ont eu recours aux services de Postes Canada ont également utilisé ce service. La poursuite de ces innovations dépendra de l'évaluation finale des résultats.

Réviser les procédures de demande et de délivrance de passeports, pour alléger les formalités que doit remplir le client et pour réaliser des économies.

En novembre 1997, on a lancé un projet visant à simplifier les formulaires de demande de passeport et à en améliorer la lisibilité, à s'assurer qu'ils soient compatibles avec le nouveau système informatisé de traitement des passeports et à permettre une interface avec Internet. On a établi un modèle de formulaire, actuellement à l'essai à Winnipeg, Toronto, Québec et Los Angeles.

Certains requérants résident loin d'un bureau des passeports mais doivent obtenir rapidement leur passeport. Pour simplifier la procédure, le Bureau des passeports a mis au point un projet pilote, de concert avec le bureau régional de Revenu Canada (Douanes) situé à Halifax. Ainsi, les demandeurs peuvent maintenant aller chercher leur passeport au bureau des douanes situé à l'aéroport international de Halifax, ce qui leur évite d'aller jusqu'au Bureau des passeports, au centre-ville de Halifax.

Les requérants qui n'ont pas besoin immédiatement d'un passeport mais qui trouvent tout de même pénible de se rendre jusqu'au Bureau des passeports disposeront bientôt d'une autre option. Moyennant des frais supplémentaires, ils pourront recevoir leur passeport chez eux, par la poste. Ce service sera offert au cours du prochain exercice financier, dans le cadre d'un projet pilote lancé dans la région montréalaise.

PARTIE IV RÉSULTATS FINANCIERS

Cette partie comprend une série de tableaux qui expliquent les résultats financiers du Ministère en 1997-1998. Dans ces tableaux, les montants figurant sous la rubrique « dépenses prévues » représentent le Budget principal du Ministère ou son budget au commencement de 1997-1998. Les montants figurant sous la rubrique « autorisations totales » représentent le budget principal plus le Budget supplémentaire du Ministère approuvés pendant l'exercice financier auxquels viennent s'ajouter les autorisations inutilisées dans le fonds renouvelable du Bureau des passeports.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés (millions de dollars)

Crédit	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
1 Dépenses de fonctionnement	817,4	840,0	822,4
5 Dépenses en capital	69,4	110,7	110,1
10 Subventions et contributions	338,6	421,8	414,0
11 Radiation des prêts irrécouvrables	0,0	0,1	0,0
(L) Traitement et allocation pour automobile des ministres	0,1	0,1	0,1
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	0,3	0,3	0,3
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	66,1	66,1	66,1
(L) Fonds renouvelable des passeports	7,4	29,7	1,0
(L) Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	0,0	1,9	1,9
(L) Frais d'agence de recouvrement	0,0	0,1	0,1
(L) Dépense des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,0	3,5	2,8
Total	1 299,3	1 474,2	1 418,7

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (millions de dollars)

Activités	Frais de fonctionnement	Dépenses en capital	Suventions et contributions	Dépenses totales brutes	Moins : recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Promotion du commerce international	207,1 <i>209,6</i> 200,5	5,3 <i>4,1</i> 4,1	13,4 <i>16,8</i> 16,8	225,8 <i>230,5</i> 221,4	3,0 <i>3,0</i> 3,0	222,8 <i>227,5</i> 218,4
Politique commerciale et économique	86,6 <i>88,5</i> 81,3	2,0 <i>1,4</i> 1,4	29,0 <i>112,0</i> 111,2	117,6 <i>201,9</i> 193,9	0,0 <i>0,0</i> 0,0	117,6 <i>201,9</i> 193,9
Coopération et sécurité internationales	152,8 <i>164,1</i> 161,2	4,3 <i>5,3</i> 5,3	279,3 <i>262,9</i> 256,0	436,4 <i>432,3</i> 422,5	2,7 <i>2,7</i> 1,8	433,7 <i>429,6</i> 420,7
Aide aux Canadiens à l'étranger	42,3 <i>42,2</i> 40,5	1,2 <i>1,3</i> 1,1	0,0 <i>0,0</i> 0,0	43,5 <i>43,5</i> 41,6	0,0 <i>0,0</i> 0,0	43,5 <i>43,5</i> 41,6
Diplomatie ouverte	66,2 <i>64,9</i> 64,6	1,1 <i>1,1</i> 1,0	16,9 <i>30,0</i> 29,9	84,2 <i>96,0</i> 95,5	0,0 <i>0,0</i> 0,0	84,2 <i>96,0</i> 95,5
Services ministériels	154,9 <i>179,2</i> 178,8	49,4 <i>91,1</i> 90,7	0,3 <i>0,3</i> 0,3	204,6 <i>270,6</i> 269,8	0,0 <i>12,3</i> 9,7	204,6 <i>258,3</i> 260,1
Prestation de services aux autres ministères	179,5 <i>181,2</i> 181,0	6,0 <i>6,5</i> 6,5	0,0 <i>0,0</i> 0,0	185,5 <i>187,7</i> 187,5	0,0 <i>0,0</i> 0,0	185,5 <i>187,7</i> 187,5
Services de passeports	57,7 <i>76,5</i> 51,5	0,0 <i>3,5</i> 3,5	0,0 <i>0,0</i> 0,0	57,7 <i>80,0</i> 55,0	50,3 <i>50,3</i> 54,0	7,4 <i>29,7</i> 1,0
Total	947,1 <i>1 006,2</i> 959,4	69,3 <i>114,3</i> 113,6	338,9 <i>422,0</i> 414,2	1 355,3 <i>1 542,5</i> 1 487,2	56,0 <i>68,3</i> 68,5	1 299,3 <i>1 474,2</i> 1 418,7
Autres recettes et dépenses						
Recettes à valoir sur le Trésor						145,6 <i>204,4</i> 241,6
Coût des services fournis par d'autres ministères						41,8 <i>41,8</i> 42,5
Coût net du programme						1 195,5 <i>1 311,6</i> 1 219,6

Nota : Les données en police normale dénotent les dépenses et recettes prévues.

Les données en italique dénotent les autorisations totales pour les dépenses et recettes.

Les données en caractères gras dénotent les dépenses et recettes réelles.

Notes explicatives pour le tableau 2

En 1997–1998, les autorisations de dépenser du Ministère se chiffraient à 1 474,2 millions de dollars, dont 1 299,3 millions de dollars ont été fournis par le Budget principal des dépenses. Un autre montant de 151 millions de dollars a été approuvé par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses. En outre, le Bureau des passeports avait une autorisation de dépenser inutilisée de 22,3 millions de dollars en plus du montant inclus dans le Budget principal des dépenses.

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation de 151 millions de dollars autorisée dans le Budget supplémentaire des dépenses :

- Le Ministère a versé 87 millions de dollars de contributions aux provinces afin de transférer les recettes provenant des droits à l'exportation de bois d'oeuvre. En vertu de l'*Accord Canada-États-Unis sur le bois d'oeuvre*, le Ministère perçoit des droits sur les exportations de bois d'oeuvre. Il remet tous les ans le produit de ces droits aux provinces, en vertu des modalités d'un accord de contribution. Ces contributions expliquent la hausse des autorisations de dépenser du secteur de la Politique commerciale et économique.
- Le Ministère a reçu 24 millions de dollars de plus à réinvestir dans son portefeuille immobilier. Ce montant représente le produit de ventes de biens immobiliers dont le Ministère n'avait plus besoin. Il est inclus dans le secteur des Services ministériels.
- Le Ministère a pu reporter en 1997–1998 40 millions de dollars de ses crédits de 1996–1997. Ce report a été utilisé pour financer des dépenses prioritaires dans divers secteurs d'activité, notamment la mission d'Équipe Canada en Amérique latine (Promotion du commerce international), le Sommet du forum de Coopération économique Asie-Pacifique à Vancouver (Politique commerciale et économique), la Conférence sur les mines terrestres (Coopération et sécurité internationales) et de nouveaux projets d'immobilisations à Santiago et à Tokyo (Services ministériels).

Le Ministère a aussi réaffecté environ 32 millions de dollars à de nouvelles subventions et contributions non obligatoires. Il s'agissait de contributions au Programme de stages internationaux pour les jeunes (7,9 millions de dollars); de contributions à l'Université Simon Fraser pour un Centre de dialogue (2 millions de dollars); de dépenses plus élevées au titre des subventions versées aux municipalités au lieu d'impôts (1 million de dollars) dans le secteur de la Coopération et de la sécurité internationales; d'une contribution de 6 millions de dollars à Radio Canada International et de 1 million de dollars à TV5 et d'une hausse des dépenses de 6,6 millions de dollars au titre des subventions accordées au programme des relations avec les universités dans le secteur de la Diplomatie ouverte.

Une augmentation des dépenses de 3 millions de dollars a été autorisée dans le secteur de la Promotion du commerce international pour le Programme de développement des marchés d'exportation. Le Ministère a obtenu plus de souplesse pour financer ces nouvelles subventions et contributions. Des ressources, provenant principalement du secteur de la Coopération et de la sécurité internationales, se sont dégagées en raison d'une baisse du taux des contributions aux Nations Unies et d'une réduction des besoins relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les dépenses du Ministère en 1997–1998 se sont chiffrées à 1 418,7 millions de dollars, soit 55,5 millions de dollars de moins que l'autorisation de dépenser de 1 474,2 millions de dollars. Les raisons de cette différence sont notamment :

- Le Ministère a dépensé moins que prévu pour les opérations à l'étranger en raison de gains de change d'environ 8 millions de dollars.
- La réduction du taux des contributions aux Nations Unies a résulté en un crédit inutilisé de 8 millions de dollars dans les secteurs de la Coopération et de la sécurité internationales et de la Politique commerciale et économique.

- Le Ministère a prévu un excédent de 10 millions de dollars qui peut être reporté afin de répondre aux pressions de financement prévues en 1998-1999.
- Le fonds renouvelable du Bureau des passeports avait des besoins de trésorerie de 1 million de dollars seulement, soit 28,7 millions de dollars de moins que son autorisation accumulée au début de 1997-1998.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (millions de dollars)

Activités	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Promotion du commerce international	228,5	228,8	222,8	227,5	218,4
Politique commerciale et économique	108,8	112,3	117,6	201,9	193,9
Coopération et sécurité internationales	455,4	400,6	433,7	429,6	420,7
Aide aux Canadiens à l'étranger	37,4	41,1	43,5	43,5	41,6
Diplomatie ouverte	81,9	93,4	84,2	96,0	95,5
Services ministériels	212,4	218,6	204,6	258,3	260,1
Prestation de services aux autres ministères	183,4	179,0	185,5	187,7	187,5
Services de passeports	-6,6	-2,4	7,4	29,7	1,0
Total	1 301,2	1 271,4	1 299,3	1 474,2	1 418,7

Tableau 4 : Concordance entre l'ancienne et la nouvelle affectation des ressources

Ce tableau n'est pas applicable à ce ministère.

Tableau 5 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité (millions de dollars)

Organisation	Secteurs d'activités								Total
	Promotion du commerce international	Politique commerciale et économique	Coopération et sécurité internationales	Aide aux Canadiens à l'étranger	Diplomatie ouverte	Services ministériels	Prestation de services aux autres ministères	Services de passeports	
Bureaux de la direction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,8	0,0	0,0	6,8
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>5,8</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>5,8</i>
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5	0,0	0,0	5,5
Juriconsulte	0,0	0,0	11,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,0
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>13,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>13,0</i>
	0,0	0,0	10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,2
Politique mondiale et Sécurité	0,1	10,6	347,9	0,4	1,2	0,0	3,2	0,0	363,4
	<i>0,1</i>	<i>6,2</i>	<i>327,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,8</i>	<i>0,0</i>	<i>2,5</i>	<i>0,0</i>	<i>337,0</i>
	0,1	6,8	321,8	0,3	0,9	0,0	2,8	0,0	332,7
Politique commerciale et économique	0,0	58,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	58,9
	<i>0,0</i>	<i>143,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>143,5</i>
	0,0	134,8	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	135,1
Affaires internationales, Passeports et Affaires consulaires	62,9	0,0	0,0	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	66,2
	<i>54,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>7,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>61,0</i>
	45,0	0,0	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0	50,2
Communications et Planification des politiques	0,0	0,0	3,6	0,0	25,3	0,0	0,0	0,0	28,9
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>4,6</i>	<i>0,0</i>	<i>47,6</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>52,2</i>
	0,0	0,0	3,9	0,0	47,2	0,0	0,0	0,0	51,1
Services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	197,8	0,0	0,0	197,8
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>252,5</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>252,5</i>
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	254,6	0,0	0,0	254,6
Amériques et Sécurité	45,9	15,4	17,2	11,4	13,5	0,0	38,8	0,0	142,2
	<i>52,0</i>	<i>16,4</i>	<i>21,8</i>	<i>11,4</i>	<i>12,7</i>	<i>0,0</i>	<i>40,1</i>	<i>0,0</i>	<i>154,4</i>
	50,8	16,0	21,3	11,1	12,4	0,0	38,9	0,0	150,5
Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord	53,8	22,1	32,5	18,6	29,6	0,0	63,7	0,0	220,3
	<i>55,6</i>	<i>18,3</i>	<i>34,8</i>	<i>16,4</i>	<i>21,9</i>	<i>0,0</i>	<i>66,6</i>	<i>0,0</i>	<i>213,6</i>
	55,5	18,2	34,7	16,4	21,8	0,0	66,3	0,0	212,9
Asie-Pacifique et Afrique	60,1	11,0	21,3	9,8	14,6	0,0	79,6	0,0	196,4
	<i>65,8</i>	<i>17,8</i>	<i>28,1</i>	<i>8,4</i>	<i>13,0</i>	<i>0,0</i>	<i>78,4</i>	<i>0,0</i>	<i>211,5</i>
	67,0	18,1	28,6	8,6	13,2	0,0	79,4	0,0	214,9
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	7,4
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>29,7</i>	<i>29,7</i>
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0
Total	222,8	117,6	433,7	43,5	84,2	204,6	185,5	7,4	1 299,3
	<i>227,5</i>	<i>201,9</i>	<i>429,6</i>	<i>43,5</i>	<i>96,0</i>	<i>258,3</i>	<i>187,7</i>	<i>29,7</i>	<i>1 474,2</i>
	218,4	193,9	420,7	41,6	95,5	260,1	187,5	1,0	1 418,7

Nota : Les données en police normale dénotent les dépenses prévues.

Les données en italique dénotent les autorisations totales.

Les données en caractères gras dénotent les dépenses réelles.

Tableau 6 : Recettes à valoir sur le crédit (millions de dollars)

Activités	Recettes réelles 1995-1996	Recettes réelles 1996-1997	Recettes prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Recettes réelles 1997-1998
Promotion du commerce international	0,4	0,1	3,0	3,0	3,0
Politique commerciale et économique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coopération et sécurité internationales	1,2	2,0	2,7	2,7	1,8
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services ministériels	0,0	0,0	0,0	12,3	9,7
Prestation de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	53,4	48,9	50,3	50,3	54,0
Total des recettes à valoir sur le crédit	55,0	51,0	56,0	68,3	68,5

Tableau 7 : Recettes à valoir sur le Trésor (millions de dollars)

Activités	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Promotion du commerce international	3,9	3,7	2,5	2,6	3,0
Politique commerciale et économique	12,6	54,8	13,8	112,8	112,3
Coopération et sécurité internationales	2,3	2,7	0,0	0,0	3,1
Aide aux Canadiens à l'étranger	15,6	35,2	35,3	36,8	38,8
Diplomatie ouverte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services ministériels	51,0	47,1	92,7	52,2	84,3
Prestation de services aux autres ministères	243,8	5,6	0,0	0,0	0,1
Services de passeports	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0
Total des recettes à valoir sur le Trésor	329,2	149,1	145,6	204,4	241,6

Tableau 8 : Paiements législatifs (millions de dollars)

Activités	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Promotion du commerce international	13,9	14,1	16,5	16,5	16,0
Politique commerciale et économique	5,8	6,3	7,9	7,9	6,8
Coopération et sécurité internationales	8,0	9,0	10,1	10,1	10,3
Aide aux Canadiens à l'étranger	2,4	2,8	3,3	3,3	3,3
Diplomatie ouverte	4,1	5,0	6,0	6,0	5,4
Services ministériels	12,4	13,4	9,3	14,8	15,5
Prestation de services aux autres ministères	10,1	13,2	13,4	13,4	14,0
Services des passeports— Déficit/(excédent) du fonds renouvelable	-6,6	-2,4	7,4	29,7	1,0
Total des paiements législatifs	50,1	61,4	73,9	101,7	72,3

Tableau 9 : Paiements de transfert (millions de dollars)

Activités	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Subventions					
Promotion du commerce international	1,4	4,9	2,2	0,9	0,9
Politique commerciale et économique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coopération et sécurité internationales	7,5	8,0	5,8	6,9	6,9
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	18,7	19,8	16,9	23,0	22,9
Services ministériels	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Prestation de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	27,9	33,0	25,2	31,1	31,0
Contributions					
Promotion du commerce international	14,8	14,7	11,2	15,9	15,9
Politique commerciale et économique	30,0	27,5	29,0	112,0	111,2
Coopération et sécurité internationales	293,8	251,7	273,5	256,0	249,1
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	8,4	6,0	0,0	7,0	7,0
Services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestation de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	347,0	299,9	313,7	390,9	383,2
Total des paiements de transfert	374,9	332,9	338,9	422,0	414,2

Tableau 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité (millions de dollars)

Activités	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Promotion du commerce international	5,9	4,7	5,3	4,1	4,1
Politique commerciale et économique	1,8	2,2	2,0	1,4	1,4
Coopération et sécurité internationales	6,8	2,9	4,3	5,3	5,3
Aide aux Canadiens à l'étranger	1,5	1,5	1,2	1,3	1,1
Diplomatie ouverte	1,1	1,3	1,1	1,1	1,0
Services ministériels	64,6	71,8	49,4	91,1	90,7
Prestation de services aux autres ministères	7,0	7,7	6,0	6,5	6,5
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	3,5	3,5
Total des dépenses en immobilisations	88,7	92,1	69,3	114,3	113,6

Tableau 11 : Projets en immobilisations par secteur d'activité (millions de dollars)

Activités	Coût estimatif total	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Services ministériels						
Construction d'un complexe diplomatique, Alger	33,1	1,0	10,4	12,0	13,7	13,7
Bail pour la chancellerie, Bangkok	1,4			1,2	1,4	1,2
Achat d'un complexe diplomatique, Beijing	31,0				9,6	9,6
Construction de chancellerie, Berlin	34,2		0,1		1,7	1,7
Construction d'une résidence officielle, Berlin	6,8				3,0	3,0
Achat d'une résidence officielle, Boston	2,0		1,6	0,6	0,4	0,4
Construction de 2 logements pour le personnel, Budapest	1,1	0,3	0,1	1,1	1,1	0,7
Construction d'une chancellerie, Le Caire	22,9	1,4	1,1	5,6	5,6	0,6
Achat d'une chancellerie, Caracas	14,5				1,7	1,7
Construction d'une chancellerie, Genève	21,3	5,2	7,0	7,5	7,5	0,3
Construction d'une chancellerie, Kingston	13,6	1,4	0,1	3,0	3,0	2,9
Développement de la résidence officielle et des logements pour le personnel, Kuala Lumpur	5,1			0,6		
Rénovation Canada House, Londres	18,0	0,2	1,7	7,0	14,4	14,4
Construction de 13 logements pour le personnel, Moscow	10,0		0,1	4,0	4,0	0,0
Construction d'une chancellerie, Nairobi	15,7		1,2	1,1	1,1	0,0
Agrandissement de la chancellerie, New Delhi	25,2	5,7	4,4	0,7	0,7	0,3
Construction de 18 logements pour le personnel, New Delhi	9,5		0,7	3,0	3,4	3,4
Bail pour le Consulat général, New York	1,7		0,5	0,4	1,1	1,1
Achat d'une chancellerie, Santiago	8,9	5,0	2,5		0,1	0,1
Construction d'une chancellerie et de logements pour le personnel, Seoul	53,1	0,2	0,1	2,5	0,8	0,8
Construction de 19 logements pour le personnel, Tokyo	14,4	0,4	0,8		0,1	0,1
Services de passeports						
Plan d'amélioration de la technologie	19,5	2,2	4,4	5,3	5,3	3,6
Autres projets	4,6	0,2			4,0	4,0
Total des projets en immobilisations	367,5	23,2	36,8	55,6	83,7	63,6

Tableau 12 : État des grands projets de l'État

Ce tableau n'est pas applicable à ce ministère.

Tableau 13 : Prêts, investissements et avances

Ce tableau n'est pas applicable à ce ministère.

Tableau 14 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable (millions de dollars)

	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Prévues 1997-1998	Autorisations 1997-1998	Réelles 1997-1998
Recettes	53,4	48,9	48,7	51,7	54,3
Dépenses	44,4	42,5	49,8	56,6	48,6
Profit (ou perte)	9,0	6,4	-1,1	-4,9	5,7
Ajouter les postes n'exigeant pas de sortie de fonds :	1,4	1,3	1,3	1,3	1,1
Amortissement					
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,5	0,3	0,5	0,5	1,9
Variations des disponibilités et exigibilités	-2,3	2,0	-0,2	-0,2	3,3
Acquisitions de biens amortissables et autres changements	-2,0	-7,6	-7,9	-7,9	-13,0
Excédent de trésorerie/(besoin)	6,6	2,4	-7,4	-11,2	-1,0
Rature de l'excédent	-5,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Authorisation : Excédent cumulatif (prélèvement)	27,3	29,7	22,3	18,5	28,7

Tableau 15 : Passif éventuel (millions de dollars)

	Montant		
	31 mars 1996	31 mars 1997	Dès le 31 mars 1998
Prêts			
Prêts garantis au gouvernement de la Roumanie, approuvés par le Parlement et accordés par les institutions financières canadiennes conformément aux conditions approuvés par les ministre des Finances	37,5	24,0	24,0
Poursuites ou risques de poursuites	11,5	11,5	10,9
Total	49,0	35,5	34,9

Tableau 16 : Équivalents temps plein (ETP) du personnel canadien

Activités	Prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réelles 1997-1998
Promotion du commerce international	471	468	450
Politique commerciale et économique	419	451	434
Coopération et sécurité internationales	585	600	578
Aide aux Canadiens à l'étranger	96	97	93
Diplomatie ouverte	212	185	178
Services ministériels	1 461	1 441	1 386
Prestation de services aux autres ministères	39	40	38
Services de passeports	571	571	544
Total	3 854	3 853	3 701

PARTIE V RAPPORTS CONSOLIDÉS

Stratégie de développement durable

Le Ministère a déposé sa stratégie de développement durable, appelée *Action 2000*, à la Chambre des communes le 10 décembre 1997. Le Ministère croit que le développement durable intègre la croissance économique et le développement social à la nécessité de protéger notre vaste environnement naturel et notre riche environnement humain.

Principaux buts et objectifs

Action 2000 vise quatre objectifs :

- une action coopérative internationale sur les enjeux mondiaux, soutenue par un système international dans lequel le commerce mondial, l'équité sociale ainsi que la protection de l'environnement constituent des objectifs complémentaires;
- un monde dans lequel la paix et la sécurité globales sont appuyées par la primauté du droit;
- la projection des valeurs du Canada telles que le développement démocratique, les droits de la personne, la réduction de la pauvreté, l'équité sociale et la diversité, qui apportent une contribution vitale au bien-être des peuples du monde entier;
- l'intégration du développement durable dans la prise des décisions, afin d'assurer une gestion et une exécution responsables des programmes et opérations.

Sous ces quatre grandes rubriques, le Ministère a dégagé 52 domaines d'action. Certains visent des objectifs à court terme et d'autres, des objectifs à long terme, plus difficiles à mesurer.

Stratégie de mesure du rendement

Le Ministère a élaboré un système de contrôle interne pour suivre les progrès de chacun des 52 domaines d'action décrits dans *Action 2000*. Le premier rapport d'étape devait être affiché sur le site Web du Ministère au début de l'exercice suivant. Voir <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/commiss/toc-f.asp>.

Progrès à ce jour

Le Ministère a déjà fait rapport sur un grand nombre de ces domaines dans la Partie III, Réalisations du Ministère. Afin de simplifier le présent rapport, nous avons indiqué les secteurs d'activités et les numéros de page pertinents ci-dessous.

Question	Secteur d'activité	Page
APEC	Coopération et sécurité internationales	25
Conseil de l'Arctique	Coopération et sécurité internationales	26
Changement climatique	Coopération et sécurité internationales	27
Polluants transfrontaliers	Coopération et sécurité internationales	27

Gérance de l'environnement

Action 2000 dressait une liste d'actions visant à systématiser « l'écologisation » des opérations du Ministère. En 1997–1998, un comité présidé par le sous-ministre adjoint, Services ministériels, a été créé pour mettre en place un Système de gestion environnementale (SGE). En outre, le Ministère a :

- publié des instructions internes pour guider les plans d'activité annuels des directions générales;
- élaboré une banque de données de base sur les opérations afin de mesurer l'écologisation;
- appliqué les « pratiques exemplaires du gouvernement » dans des domaines comme la conservation de l'eau et de l'énergie;
- effectué des évaluations environnementales de projets à l'étranger;
- intégré les « facteurs environnementaux » dans les mémoires au Cabinet;
- donné des conseils sur l'écologisation des conférences, des expositions et des grandes manifestations.

Mesures correctives

Le commissaire à l'environnement et au développement durable a fait remarquer que la plupart des ministères doivent améliorer la gestion du rendement et fixer des objectifs clairs. Cette tâche est particulièrement ardue au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, vu que beaucoup d'activités relatives au développement durable comportent des négociations internationales avec des organisations et des gouvernements de 160 pays. Dans ces cas, les progrès se mesurent par de petites améliorations plutôt que par des étapes clairement définies.

Le Ministère a deux stratégies pour surmonter la difficulté de mesurer le rendement. Premièrement, il mesurera les réalisations relatives à une action en particulier en évaluant les progrès depuis la période du rapport précédent. Il proposera également des résultats attendus pour la prochaine période. Deuxièmement, les priorités stratégiques seront redéfinies avec le temps pour mettre l'accent sur des activités précises et peut-être plus faciles à mesurer. Par ces moyens, le Ministère sera mieux en mesure d'évaluer ses progrès vers le développement durable.

Initiatives réglementaires

Dans cette partie, le Ministère résume les résultats de ses initiatives réglementaires. Il est prévu de fournir les renseignements qui figuraient auparavant dans les Projets de réglementation fédérale. Le tableau ci-dessous décrit les résultats par rapport à la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*.

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Réalisations
En vertu de l'article 6 de la <i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i> (LLEI), le gouverneur en conseil peut modifier la Liste des pays visés (LPV) pour y ajouter un pays lorsque le ministre des Affaires étrangères le juge nécessaire afin de faire appliquer la Loi.	<p><i>à court terme</i></p> <p>Inscrire la Birmanie (Myanmar) sur la LPV.</p> <p><i>à long terme</i></p> <p>Maintenir certains pays sur la LPV, au besoin, pour des raisons de politique étrangère. Inciter la Birmanie à améliorer la situation des droits de la personne.</p>	<p><i>à court terme</i></p> <p>Exiger que les exportateurs demandent et possèdent une licence d'exportation.</p> <p><i>à long terme</i></p> <p>Continuer d'exiger des licences d'exportation tant que les résultats souhaités ne seront pas obtenus.</p> <p>Encourager d'autres pays partageant les mêmes idées à prendre des mesures semblables, ce qui pourrait forcer le gouvernement birman à changer pour le mieux.</p>	<p><i>à court terme</i></p> <p>Petite hausse du nombre de licences d'exportation.</p> <p><i>à long terme</i></p> <p>Un nombre limité de licences d'exportation est prévu. Interdire les exportations de biens non essentiels pourra ébranler le gouvernement birman.</p>
En vertu de l'article 12 de la LLEI, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements, notamment sur l'administration des exigences relatives aux licences d'exportation.	<p><i>à court terme</i></p> <p>Mettre à jour et simplifier les demandes de licences d'exportation.</p> <p><i>à long terme</i></p> <p>S'assurer que les procédures sont comprises facilement par les exportateurs et qu'elles peuvent se défendre du point de vue juridique..</p>	<p><i>à court terme</i></p> <p>S'assurer que les exportateurs peuvent remplir plus facilement les exigences relatives aux licences.</p> <p><i>à long terme</i></p> <p>S'assurer que le règlement reste d'actualité et bien compris.</p>	<p><i>à court terme</i></p> <p>Le nouveau règlement est plus concis et plus facile à comprendre. Les demandes de licences d'exportation sont remplies de manière plus approfondie et plus uniforme.</p> <p><i>à long terme</i></p> <p>Le règlement sera modifié s'il y a lieu pour répondre aux besoins des exportateurs.</p>

PARTIE VI AUTRES RENSEIGNEMENTS

A. Rapports d'évaluation et vérifications internes

Au cours de 1997–1998, le Ministère a établi des rapports d'évaluation sur :

- Équipe Canada
- la crise des Grands Lacs africains
- l'examen des ressources de la Direction générale des enjeux humains et mondiaux
- WinExport, Processus de suivi de la clientèle
- Examen des technologies d'appui à l'information de gestion

Des vérifications internes ont été effectuées dans les missions suivantes : Madrid, La Haye, Bonn, Berlin, Munich, Düsseldorf, Hambourg, Nairobi, Beijing, Shanghai, Hong Kong, Guangzhou, Manille, Séoul, Taïpei, Chicago, Londres, Bucarest, Moscou, Saint-Pétersbourg, Kiev, Abidjan, Bamako, Niamey et Ouagadougou.

B. Lois et règlements en vigueur

Lois

L'administration des textes législatifs suivants relève du ministre des Affaires étrangères :

- *Loi du Traité des eaux limitrophes internationales*, L.R.C. 1985, ch. I-17;
- *Loi sur l'aide au développement international (Institutions financières)*, L.C. 1980-81-82-83, ch. 73;
- *Loi sur l'aide au développement international (Institutions financières)*, L.R.C. 1985, ch. I-18;
- *Loi sur la mise en œuvre de la convention sur les armes chimiques*, L.C. 1995, ch. 25
- *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, L.R.C. 1985, ch. E-22;
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, L.R.C. 1985, ch. E-19;
- *Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. 1992, ch. 17;
- *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*, L.C. 1991, ch. 41;
- *Loi sur les Nations Unies*, L.R.C. 1985, ch. U-2;
- *Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*, L.R.C. 1985, ch. P-24;
- *Loi sur l'interdiction de services aériens internationaux*, L.R.C. 1985, ch. P-25;
- *Loi sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, L.R.C. 1985, ch. F-26;
- Traités de paix avec les pays suivants : Autriche, Allemagne, L.C. 1919 (2^e session), ch. 30; Bulgarie, L.C. 1920, ch. 4; Hongrie, L.C. 1922, ch. 49; L.C. 1948, ch. 71 et L.C. 1950, ch. 50, a. 10; Italie, Roumanie, Finlande, L.C. 1948, ch. 71 et L.C. 1950, ch. 50, a. 10; Japon, L.C. 1952, ch. 50; Turquie, L.C. 1922, ch. 49.

Les lois suivantes, dont l'application relève du ministre des Affaires étrangères, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi de mise en œuvre du Traité relatif à la vallée de la Skagit*, L.C. 1984, ch. 11;
- *Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello*, L.C. 1964-65, ch. 19;
- *Loi sur l'administration du pont Fort-Falls*, L.C. 1970-71-72, ch. 51;
- *Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada*, L.R.C. 1985, ch. A-13;
- *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, L.R.C. 1985, ch. I-19;
- *Loi sur le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique*, L.R.C. 1985, ch. I-17.3 [L.R.C. 1985 (4e supplément) ch. 54];
- *Loi sur le contrôle, en cas d'urgence, du Lac à la Pluie*, L.C. 1939, ch. 33;

Certaines dispositions des lois suivantes intéressent le ministre des Affaires étrangères :

- *Loi sur le transport au Canada*, L.C. 1996, c. 10, a. 76
- *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, a. 7, a. 57, a. 477.4;
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, L.C. 1992, ch. 37, a. 40, a. 47, a. 58;
- *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. 1985, ch. C-29, a. 3;
- *Loi sur la marine marchande du Canada*, L.R.C. 1985, ch. S-9, a. 632.4;
- *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes*, L.C. 1990, ch. 44, a. 10;
- *Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada*, L.C. 1987, ch. 12, a. 8;
- *Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. 1985, ch. E-15, a. 68.3;
- *Loi sur le cabotage*, L.C. 1992, ch.31, a. 3, a. 11;
- *Loi sur l'enrôlement à l'étranger*, L.R.C. 1985, ch. F-28, a. 7;
- *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, L.R.C. 1985, ch. M-13.6, a. 6;
- *Loi sur les Conventions de Genève*, L.R.C. 1985, ch. G-3, a. 6, a. 9;
- *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, L.R.C. 1985, ch. C-23, a. 13, a. 16, a. 17, a. 19;
- *Loi sur les fonds renouvelables*, L.R.C. 1985, ch. R-8, a. 4;
- *Loi sur les mesures extra-territoriales étrangères*, L.R.C. 1985, ch. F-29, a. 5;
- *Loi sur les océans*, L.C. 1996, ch. 31, a. 25, a. 42, a. 44;
- *Loi sur les transports routiers (1987)*, L.R.C. 1985, ch. M-12.01, A. 17;
- *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, L.R.C. 1985, ch. C-51, a. 4, a. 17, a. 39;
- *Loi sur l'immigration*, L.R.C. 1985, ch. I-2, a. 116;
- *Loi sur l'immunité des États*, L.R.C. 1985, ch. S-18, a. 14, a. 15;
- *Tarif des douanes*, L.C. 1997, ch. 36, a. 53.

Les lois suivantes, dont l'application relève du ministre du Commerce international, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, L.R.C. 1985, c. C-14;
- *Loi sur l'expansion des exportations*, L.R.C. 1985, c. E-20;
- *Loi sur le pipe-line du Nord*, L.R.C. 1985, c. N-26.

Certaines dispositions des lois suivantes intéressent également le ministre du Commerce international :

- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili*, L.C. 1997, ch. 14, a. 1 à 8 et parties I et III;
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël*, L.C. 1996, ch. 33, a. 1 à 7 et parties I et III;
- *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*, L.R.C. 1988, ch. 65, a. 1 à 7 et parties I et V;
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*, L.C. 1993, ch. 44, a. 1 à 9 et parties I et III;
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce*, L.C. 1994, ch. 47, a. 1 à 7 et parties I et III;
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, L.R.C. 1985, ch. S-15, parties I.1 et II.

Outre les règlements pris aux termes des lois susmentionnées, les règlements suivants renferment des dispositions qui intéressent le ministre des Affaires étrangères :

- Décret sur les passeports canadiens, R.C.C., ch. 641;
- Règlement sur les privilèges douaniers accordés aux diplomates;
- Règlement sur les marchés publics.

C. Sources d'information additionnelle

Agents de liaison avec le Parlement

Demandes générales (613) 944-0389

Service des relations avec les médias

Demandes générales (613) 944-5153

InfoCentre pour les Affaires étrangères et le Commerce international

125, prom. Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Demandes générales (613) 944-4000
Appels sans frais 1-800-267-8376

Affaires réglementaires pour les Affaires étrangères et le Commerce international

Coordonnateur des Affaires réglementaires
125, prom. Sussex, tour A-3, pièce 368
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

(613) 944-1831

Site Web du MAECI

www.dfait-maeci.gc.ca

Société pour l'expansion des exportations

151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 1K3

(613) 598-2500

Corporation commerciale canadienne

50, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0S6

(613) 996-0034

Commission mixte internationale

100, rue Metcalfe, 18^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5M1

(613) 995-2984

**Centre de recherches pour le
développement international**

250, rue Albert, C. P. 8500
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9

(613) 236-6163

Administration du pipe-line du Nord

125, prom. Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

(613) 993-7466

Secrétariat canadien de l'ALENA

90, rue Sparks, suite 705
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4

(613) 992-9388

**Centre international des droits de la personne
et du développement démocratique**

63, rue de Bresoles, suite 100
Montréal (Québec)
H2Y 1V7

(514) 283-6073